

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

PROJET

VILLE DE NEUCHÂTEL
CONSEIL GÉNÉRAL
TRENTE HUITIÈME SEANCE

Trente-quatrième période administrative 2004-2008

Année 2007-2008

Lundi 1^{er} octobre 2007, à 19 h 30
à l'Hôtel de Ville

Présidence de M. Philippe Loup (soc), président.

Y compris le président, 39 membres sont présents: Mmes et MM. Olivier Arni (soc), Jean-Charles Authier (lib), Jean-Pierre Baer (soc), Sandra Barbetti-Buchs (popvertssol), Alain Becker (rad), Steven Bill (UDC). Amélie Blohm Gueissaz (lib), Béatrice Bois (soc), Sébastien Bourquin (popvertssol), Marc-André Bugnon (UDC), José Caperos (lib), Yves Carraux (soc), Gérald Comtesse (lib), Jonas de Pury (lib), Patricia de Pury (soc), Jean Dessoulavy (rad), Daniel Domjan (rad), Thomas Facchinetti (soc), Jocelyn Fragnière (popvertssol), Laurence Gauchat (soc), Anne Frédérique Grandchamp (UDC), Frédéric Guyot (UDC), Maria-Angela Guyot (UDC), Pascal Helle (popvertssol), Daniel Hofer (soc), Blaise Horisberger (popvertssol), Marie-France Joly (soc), François Konrad (popvertssol), Raymond Maridor (soc), Sabri Mermer (soc), Blaise Péquignot (rad), Anne-Dominique Reinhard (soc), Philippe Ribaux (lib), Didier Rochat (soc), Fabienne Spichiger (rad), Cristina Tasco (soc), Raymonde Wicky (soc) et David Wintgens (soc).

Excusés : MM. Nicolas de Pury (popvertssol), Bernard Junod (popvertssol).

Le Conseil communal était représenté par Mme Valérie Garbani (soc), présidente, M. Pascal Sandoz (rad), vice-président, Mme Françoise Jeanneret (soc), M. Antoine Grandjean (lib), et M. Daniel Perdrizat (popvertssol) conseillers communaux.

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 37^e séance, du lundi 3 septembre 2007, sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIECES

A ce chapitre, le président, **M. Philippe Loup**, mentionne les éléments suivants :

1. Envoi aux membres du Conseil général de l'invitation au vernissage de l'exposition organisée au péristyle de l'Hôtel de Ville dans le cadre du 10^{ème} anniversaire du jumelage entre les villes de Sansepolcro et de Neuchâtel.
2. Envoi aux membres du Conseil général du calendrier 2008 des séances du Conseil général et de la Commission financière.
3. Dépôt sur les pupitres du rapport du comité de direction au Conseil intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel sur la gestion et les comptes de l'exercice 2006.
4. Dépôt sur les pupitres de l'invitation pour la cérémonie d'ouverture du 40^e Salon Expo.

ORDRE DU JOUR

07-113

Nomination d'un membre (popvertssol) en qualité de représentant de la Ville au Syndicat intercommunal de l'ESRN, en remplacement de Mme Ana Feric Moruzzi, démissionnaire.

Rapports du Conseil communal

07-014

Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit relative à la réfection et à la consolidation du mur de la rue des Bercles.

07-013

Rapport du Conseil communal concernant l'avenir de la Tour des Cadolles et la modification d'un droit de superficie distinct et permanent sur l'article 9515 du cadastre de Neuchâtel.

07-007

Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit relative au 2^{ème} plan d'action « Nature en ville ».

07-015

Rapport du Conseil communal concernant la vente d'immeubles à Chaumont.

Autres objets

04-503

Postulat du groupe popecosol, par M. Sébastien Bourquin (non inscrit) et consorts, relatif à la généralisation des zones bleues.

05-401

Proposition de M. Blaise Péquignot et consorts, concernant le parage sur la place de stationnement des Jeunes-Rives.

06-302

Motion du groupe libéral, par M. Philippe Ribaux et consorts, concernant le guichet virtuel de la Ville.

06-605

Interpellation de Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts, concernant la rentabilité des bâtiments du patrimoine financier.

07-301

Motion de M. Jean-Pierre Baer et consorts, intitulée « Le Jardin anglais : entrée sud de la gare ».

07-602

Interpellation du groupe socialiste, par MM. Philippe Loup et Jean-Pierre Baer, concernant les conséquences des activités du stade de La Maladière sur le fonctionnement de l'Hôpital Pourtalès et les dérangements pour les patients.

07-603

Interpellation de MM. Jean Dessoulavy et consorts, concernant la cérémonie du 1^{er} mars 2007.

07-501

Postulat du groupe radical et libéral, par M. Daniel Domjan et consorts, relatif à l'exploitation viticole et l'encavage de la Ville.

07-605

Interpellation écrite de M. Philippe Ribaux, concernant l'entretien, l'accueil et la sécurité relatifs à la Collégiale de Neuchâtel.

07-606

Interpellation de Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts, concernant les Jeunes Rives.

07-502

Postulat du groupe popvertssol , par M. Nicolas de Pury, et consorts, intitulé « encouragement aux investissements immobiliers en matière de protection de l'environnement ».

07-607

Interpellation urgente de M. Blaise Péquignot, concernant la mise en place d'une phase pilote de mesures en matière de circulation et de stationnement dans le quartier Gare/Crêt-Taconnet.

07-608

Interpellation du groupe socialiste, par M. Thomas Facchinetti et consorts, concernant les instruments et mécanismes de contrôle de l'activité des cadres du personnel communal qui gèrent des montants financiers conséquents ou qui participent directement à l'attribution des travaux ou mandats à des tiers.

Neuchâtel, les 12, 21 et 28 septembre 2007

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Valérie Garbani

Le chancelier,

Rémy Voirol

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

Avant que le président, **M. Philippe Loup**, entame l'ordre du jour, **M. Philippe Ribaux** déclare :

- J'ai une motion d'ordre quant à l'ordre du jour. J'ai déposé une interpellation écrite au début de juillet, qui n'a toujours pas de réponse. J'étais déjà intervenu à la dernière séance à ce sujet. Je ne veux pas ennuyer le Conseil communal. Mon but n'est pas là. Néanmoins, il a fallu environ 3 jours au DFAE et au DPPS pour sécuriser l'ambassade de Téhéran. Il nous a fallu environ une journée pour répondre à la motion Schluer, qui demandait comment et pourquoi nous avions sécurisé l'ambassade de Téhéran. Il faut trois mois au Conseil communal pour répondre à une question aussi simple : la sécurité des gens qui sont dans la Collégiale et la sécurité des bâtiments est assurée? Je n'ai toujours pas de réponse. Mais, dans le fond, j'ai la réponse car si on ne me répond pas c'est qu'il y a un problème. Je pense qu'il y a véritablement un problème. A 18 ans, j'ai été soldat du feu au service d'une commune bernoise dans laquelle le fait d'être soldat du feu était plus une épreuve civique qu'autre chose, mais je me suis retrouvé dans une tente de fête qui a pris feu car il y avait un "imbécile" qui s'était rendu compte qu'on ne pouvait pas mettre six spots car les prises "sautaient". Il a mis une capsule de bière en aluminium. J'étais le seul pompier, j'ai vu le feu partir et je n'ai pas su comment faire. Heureusement qu'il y avait des gens un peu plus débrouillards que moi qui m'ont aidé dans cette situation. Je dramatise un peu, mais la question est posée. Je vais quitter ce Conseil, je ne sais pas si ma question sera reprise, mais la seule chose que je demande c'est qu'on regarde le problème et qu'on lui apporte une réponse car c'est tout de même le premier bâtiment du canton et il y a des gens dedans, de temps à autre, cela arrive.

Le président, **M. Philippe Loup**, déclare :

- Nous avons à traiter d'une demande d'urgence par rapport à l'interpellation **07-607** de M. Péquignot et consorts. Y a-t-il une opposition à cette demande d'urgence.

Il constate que le Conseil général accepte l'urgence et cette interpellation sera donc traitée à la suite des rapports du Conseil communal.

1
07-114

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit relative à la réfection et à la consolidation du mur de la rue des Bercles

(Du 29 août 2007)

Le texte de ce rapport figure sous rubrique
« Rapports et autres objets » ci-contre

M. Frédéric Guyot, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière s'est réunie le 20 septembre pour traiter ce rapport. Ce dernier a été accepté par 10 voix, sans opposition et une abstention.

M. François Konrad, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Notre groupe souscrit pleinement au souci du Conseil communal de ne pas tarder à remettre en état le mur des Bercles et d'assainir le cheminement piétonnier se trouvant au-dessus. Dans la mesure où pendant la période des travaux, qui vont inclure la réfection de la chaussée, la circulation ne pourra se faire que dans un sens. Il nous paraît utile de revoir l'utilisation de ce tronçon. En effet, la rue des Bercles pose actuellement un problème, puisque le transit qui s'y effectue est très important et que cette rue présente une largeur insuffisante, en particulier en ce qui concerne la cohabitation des voitures et des deux-roues. La réduction à une voie pendant plusieurs mois devrait servir d'étude afin de déterminer les conséquences pour la ville de maintenir un seul sens sur ce tronçon. Notre groupe vous

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

présente ce soir un **postulat** allant dans ce sens. Voici le texte de ce postulat : "Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité et les effets globaux (reports de circulation, qualité de l'air, bruit, sécurité) d'une fermeture partielle (dans un sens uniquement) ou totale de la rue des Bercles à la circulation motorisée de transit afin de modérer le trafic dans ce secteur aux abords immédiats de la zone piétonne et d'une crèche communale fréquentée par de nombreux enfants en bas âge. Le Conseil communal est prié de mener cette étude en tenant compte de l'évaluation du report de circulation induit par la fermeture de ladite rue durant les travaux de consolidation du mur et de réfection de la chaussée des Bercles. Enfin, l'étude devra s'appuyer sur la diminution du nombre de pendulaires attendue dans le cadre de la mise en oeuvre de la troisième étape du plan de stationnement".

Mme Fabienne Spichiger, porte-parole des groupes libéral et radical, déclare :

- Les groupes radical et libéral accepteront ce rapport à l'unanimité, convaincus de la nécessité de la réfection du mur de la rue des Bercles. Cependant, il y a quelques réflexions et questions qui ont été posées. A savoir, tout d'abord, le risque d'écroulement du mur a été observé en 2003. Il semble quelque peu bizarre alors que le montant correspondant aux travaux n'ait été inscrit dans aucune planification financière. S'il est vrai que le Conseil général s'attache à des budgets au plus serré, ne rien mettre dans la planification financière et ensuite demander un crédit revient au même pour les comptes. D'où la question, pourquoi arriver avec une demande de crédit 4 ans après la constatation et, question subsidiaire, pourquoi a-t-on attendu si longtemps avant de réagir? Vu les dégradations évidentes en 2003, il y a eu risques certains voir grand danger!

La réflexion suivante concerne la circulation. Il est mis dans le rapport que la rue des Bercles sera à sens unique dans la montée pendant la durée des travaux, ce qui inquiète les deux groupes, au vu de l'endroit stratégique. Il y a beaucoup de circulation dans les deux sens, en particulier dans les heures de pointe, et si la circulation descendante est déviée par le centre-ville, ce sera infernal. N'y a-t-il vraiment aucune autre solution, par exemple à voie alternée avec des feux ? Et nous n'imaginons même pas que la rue puisse être fermée... ou la nuit peut-être!

M. Stephen Bill, porte-parole du groupe UDC, déclare :

- Le groupe UDC acceptera ce crédit à l'unanimité. Nous sommes satisfaits de voir que le Conseil communal n'attend pas que la situation soit dramatique pour agir. En effet, notre Légitif a, à de nombreuses reprises, reproché au Conseil communal d'agir dans l'urgence, de ne pas assurer le suivi du patrimoine bâti comme il le faudrait. Force est de constater que, sur ce dossier, le Conseil communal n'a pas attendu la dernière minute et qu'il anticipe ainsi de futurs problèmes ou frais.

Mme Marie-France Joly, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste est convaincu de la nécessité des travaux à faire sur le mur de soutènement de la rue des Bercles. Nous avons aussi quelques questions. Les sondages effectués pour déterminer la qualité des travaux engagés ont-ils été suffisants pour nous mettre à l'abri de mauvaises surprises? D'autres solutions ont-elles été envisagées, non seulement pour renforcer le mur, mais pour faciliter aussi un peu la circulation, éventuellement élargir quelque peu cette rue? Nous proposons d'autre part, dans le cadre des actions "nature pour la ville", la plantation de verdure descendant le long du mur pour égayer quelque peu cette construction.

M. Pascal Sandoz, Directeur des Travaux publics, déclare :

- Le rapport d'aujourd'hui est le reflet du quotidien de l'évolution de notre patrimoine construit et naturel qui vit. Qui dit vivre, dit mouvement. C'est exactement ce qui se passe avec le mur des Bercles qui date de 1885 et qui est un mur de soutènement. Ce qui est important de comprendre c'est que ce mur a été construit pour contrer des mouvements de gonflement de marne. Il a été renforcé à plusieurs reprises, notamment en 1989 avec la mise en place de plaques de béton armé retenues par des tirants d'ancrage. Ces plaques ont été recouvertes par une maçonnerie de moellons qui forment aujourd'hui l'aspect visible du mur. Derrière ces moellons la marne bouge toujours. Elle pousse tantôt lentement, tantôt plus vite, toujours avec force. Ces mouvements sont surveillés, mais difficiles à prévoir. C'est pourquoi la réfection du mur ne figurait pas dans la planification des investissements de cette législature. Comment en effet prévoir la date à laquelle "Dame nature" voudra bien se manifester. Par ailleurs, je vous rappelle que le budget des investissements est limité et votre Autorité a décidé de le réduire pour 2007. Aujourd'hui, le mur a bougé, il vaut mieux agir et ne pas attendre

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

une prochaine poussée qui nous rendrait la tâche bien plus difficile, compte tenu de la situation des lieux. Nous allons donc procéder par étapes, ce qui nous permettra de maîtriser la situation au mieux, notamment en ce qui concerne la circulation.

Oui, vous avez raison de vous préoccuper de la circulation à cet endroit. Pour rappel, le 8 mars 1993, le Conseil communal présentait un rapport accepté par votre Autorité, concernant une demande de crédit pour la mise en place d'une première étape du plan de circulation. Ces plans ne sont donc pas nouveaux. Ce rapport coïncidait avec l'ouverture des tunnels de la N5. La question consistait alors à repenser la circulation en surface. Ce rapport faisait suite à des études poussées. Dans le cadre de ces études, la question du mode de circulation de la rue des Bercles avait été analysée. Les objectifs de l'étude étaient définis ainsi : reporter sur le tracé N5 le trafic qui n'est pas lié au centre-ville, être capable de gérer le trafic de la N5 en cas de fermeture momentanée des tunnels, réaliser des sites propres et une régulation adaptée pour les transports publics et enfin réduire les nuisances du trafic individuel. Toute la démarche était encadrée par le Service cantonal de protection de l'environnement.

Les variantes étudiées allaient de la V-0 à la V-5. C'est finalement une variante V-6 qui a été retenue. A l'époque le débat avait duré jusqu'à 23 heures, mené par deux Conseillers communaux, M. Burkhalter, pour ce qui est du plan de circulation et M. Duport, pour ce qui est de la circulation concernant les pistes cyclables.

Je précise que la V-5 consistait entre autres à modifier le trafic à la rue des Bercles en envisageant notamment sa fermeture. Dans le cadre de la procédure de consultation, cette variante, y compris à cause du bilan écologique, faisait la quasi-unanimité contre elle. Nous mettrons donc tout en œuvre pour assurer la meilleure fluidité du trafic possible. Par ailleurs, il convient aussi de rappeler que nous serons dans une configuration de chantier et qu'il y aura à gérer la problématique de la sécurité des usagers, piétons, cyclistes ou automobilistes. Cela exclu par conséquent toute improvisation. Un chantier reste un chantier avec les risques qui lui sont propres. Une étude de circulation ne peut pas se limiter à la seule rue des Bercles, mais à l'ensemble du centre-ville. Etude et chantier sont deux choses bien différentes.

J'en viens aux appréciations concernant l'intensité de l'entretien. Pour certains nous n'entretenons pas assez le patrimoine, pour d'autres, nous avons encore de la marge et serions un brin alarmiste. Le Conseil

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

communal s'est exprimé souvent sur la question de l'entretien de notre patrimoine. Il faut savoir que les moyens qui nous sont octroyés ne nous permettent pas d'entretenir suffisamment le patrimoine bâti et naturel de notre commune, dont nous avons l'entièvre responsabilité. Le comble pourrait être atteint dans quelques années, lorsque nous aurons à investir pour des actes de non-qualité, c'est-à-dire précisément pour des défauts d'entretien manifestes. C'est d'ailleurs déjà le cas dans certaines parties de la ville. Je crois que l'important c'est d'agir et c'est ce que nous avons l'intention de faire, avec une petite marge d'anticipation dans le cas précis.

A propos de la végétalisation du mur des Bercles, nous allons étudier la question, mais vous vous rendez bien compte qu'il y a certaines contraintes. Idéalement la végétation devrait partir de bas en haut. C'est difficile sur le tronçon qui nous occupe. Nous pourrions imaginer la faire partir d'en haut, mais il faut aussi se rappeler qu'en haut, il y a un chemin piétonnier et la question se posera de savoir s'il faut mettre des bacs ou trouver une autre solution pour amener de la terre. Cette question doit être approfondie. Nous ne pouvons pas mettre des bacs à la hauteur où se trouve le mur. Ils serviraient d'appui et pourraient être dangereux pour des personnes qui grimperaient là-dessus. Le mur a tout de même plus de 10 mètres de hauteur à certains endroits. Et puis il y a aussi un certain nombre de coûts d'exploitation. Cela peut paraître peu de choses et on a toujours envie d'embellir la ville, mais cela coûte en terme d'arrosage, de disponibilité des ressources humaines. C'est donc à voir, à étudier et, le cas échéant, à réaliser.

M. Philippe Ribaux déclare :

- Je m'adresse au président de cette Autorité. Cela fait la deuxième fois que je pose une question par rapport à une interpellation que j'ai déposée, à laquelle le Conseil communal ne répond pas dans les délais. On peut comprendre. Pourquoi ne me dit-on pas pourquoi on ne me répond pas? Vous, en tant que président de cette Autorité, pourquoi n'intervenez-vous pas? Ce serait simple de m'expliquer qu'on ne peut pas parce que... C'est cela que je voudrais entendre.

Mme Raymonde Wicky ajoute :

- Tout à coup, je me dis que cette fontaine, absolument bizarre à cet endroit, et qui avait peut-être une raison d'être là à un moment donné. C'est une fontaine tout à fait ordinaire. Je regretterais qu'on la déplace ou la démolisse sans que l'historique de son utilisation et autre soit

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

documenté si le chantier peut apporter quelques réponses. Je ne demande pas une étude exhaustive, mais faisons attention en déplaçant des objets, même s'ils ont l'air ordinaires, à ne pas perdre ce témoignage d'une autre époque où il n'y avait pas beaucoup de voitures qui passaient, et où on allait chercher de l'eau.

M. Pascal Sandoz, Directeur des travaux publics, déclare :

- Je peux rassurer Mme Wicky. D'abord la fontaine ne sera pas démolie. Notre intention est bien de la sortir de cet emplacement où elle ne sert à rien où elle est même dangereuse car si on voulait y accéder on devrait traverser la route. Elle sera donc déplacée. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'emplacement à vous proposer. Cela devra être étudié car on ne peut pas mettre une fontaine de cette taille n'importe où. On essayera aussi de retrouver pour quelle raison elle avait été installée de la sorte et respectivement à quelle époque. Cela remonte à 1885. On peut donc imaginer qu'on avait alors besoin d'eau à cet emplacement.

Le président, **M. Philippe Loup**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet l'arrêté au vote du Conseil général qui **l'adopte par 36 voix sans opposition et sans abstention**.

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 36 voix sans opposition, ni abstention.

Arrêté

concernant une demande de crédit relative à la réfection et à la consolidation du mur de la rue des Bercles

(Du 1^{er} octobre 2007)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à procéder aux travaux de consolidation du mur de la rue des Bercles pour un montant de 593'000 francs.

Art. 2.- L'amortissement de cet investissement s'effectuera au taux de 2% à charge de la Section des travaux publics.

Art.3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 1^{er} octobre 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Philippe Loup

Amélie Blohm Gueissaz

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

Le président, **M. Philippe Loup**, déclare :

- Par rapport à la motion d'ordre qui concerne une interpellation **07-607** je passe la parole au Conseil communal.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances et des cultes, déclare :

- Comme j'ai eu l'occasion de la dire lors de la dernière séance, effectivement, c'est d'une part l'instruction du dossier, d'autre part une surcharge de travail et, troisièmement, le fait que la Direction des cultes n'a pas de fonctionnaire responsable pour gérer le service qui fonctionne entre la Direction et sa secrétaire, ce sont les raisons qui expliquent le retard. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de le dire à M. Ribaux la semaine passée et lui demandé de patienter. Je voudrais tout de même rassurer le Conseil général. La sécurité à la Collégiale est garantie et il n'y a pas de péril en la demeure de ce côté, même si un important projet de rénovation, figure au budget des investissements et à la planification financière. La question de la sécurité n'est pas un souci particulier. On sait tout de même que l'ouverture des temples durant la journée comporte un petit risque du fait de cette ouverture. C'est un risque maîtrisé, mais il est inhérent à l'existence des temples dans notre pays. Vous aurez une réponse dans les plus brefs délais.

**1a
07-503**

**Postulat du groupe popvertssol, de M.
Sébastien Bourquin et consorts,
concernant la modération de trafic à la rue
des Bercles**

(Déposé et développé le 1^{er} octobre 2007)

Voici le texte de ce postulat : "Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité et les effets globaux (reports de circulation, qualité de l'air, bruit, sécurité) d'une fermeture partielle (dans un sens uniquement) ou totale de la rue des Bercles à la circulation motorisée de transit afin de modérer le trafic dans ce secteur aux abords immédiats de la zone piétonne et d'une crèche communale fréquentée par de nombreux enfants en bas âge. Le Conseil communal est prié de mener cette étude en tenant compte de l'évaluation du report de circulation induit par la fermeture de ladite rue durant les travaux de consolidation du mur et de réfection de la chaussée des Bercles. Enfin, l'étude devra s'appuyer sur la diminution du nombre de pendulaires attendue dans le cadre de la mise en oeuvre de la troisième étape du plan de stationnement".

M. Sébastien Bourquin, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Dans le cadre de la consolidation du mur de la rue des Bercles s'est posée la question d'appliquer une solution moins onéreuse qui aurait eu l'inconvénient de rétrécir la largeur de la chaussée d'environ 20

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

centimètres. En raison de l'importance actuelle de cet axe de circulation, le Conseil communal a décidé d'écartier une telle variante. Hormis le fait que cette solution plus simple se serait révélée peu heureuse en terme esthétique, il nous paraît légitime de remettre en question la nécessité du maintien de cet axe de circulation de transit. En effet, on peut se poser la question si l'étude qui a été mené avant l'ouverture des tunnels sous la ville concernant l'éventuelle fermeture de la rue des Bercles et qui aurait conclu, selon les propos du Directeur des travaux publics, à la paralysie de la ville, parviendrait encore aujourd'hui aux mêmes conclusions. Notre groupe estime que le contexte actuel et futur est singulièrement plus propice à réétudier des mesures de modération de trafic dans ce secteur. Premièrement, la consolidation du mur et la réfection de la chaussée de la rue des Bercles permettront de constater à l'échelle réelle les effets d'une fermeture partielle et totale de cette rue sur la circulation motorisée aux abords du centre-ville, que ce soit sur le plan de la qualité de l'air et du bruit et sur le plan de la fluidité de la circulation, et accessoirement sur la fréquentation du parking du Seyon, aujourd'hui accessible aussi bien par les Bercles que par l'Ecluse. Si on devait constater un désordre absolu et des embouteillages à ne plus finir sur les routes de contournement par le sud et le nord, à savoir les axes, par le sud, rue des Terreaux - place Numa-Droz - rue de la Place-d'Armes - quai Philippe Godet – ruelle William Mayor - tunnel de Prébarreau et, par le nord, chaussée de la Boine - rue des Parcs, on pourra alors déduire que l'étude menée avant l'ouverture des tunnels garde encore aujourd'hui toute sa pertinence et que l'analyse du Conseil communal était finalement la bonne.

Deuxièmement, la mise en application attendue et, nous l'espérons, imminente de la troisième étape du plan de stationnement devra à terme réduire significativement la circulation motorisée des pendulaires. Comme une grande partie du trafic employant l'axe rue des Bercles - rue de l'Ecluse est du trafic de transit, on en peut attendre des effets positifs allant dans le sens d'une réduction de la circulation motorisée. Si les résultats de la fermeture temporaire de la rue des Bercles pour cause de travaux devaient corroborer les conclusions de l'étude datant d'avant l'ouverture des tunnels, il est fort probable que l'application de la troisième étape du plan de stationnement résoudra les problèmes provoqués par les reports de circulation. Nonobstant les problèmes de reports de circulation que nous considérons tout à fait solubles, le groupe popvertssol voit dans la fermeture partielle ou totale de la rue des Bercles une extraordinaire opportunité d'étendre la zone piétonne vers le nord, de sécuriser les abords d'une crèche communale et de contribuer à fluidifier la circulation des trolleybus dans la partie basse de la rue de

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

l'Ecluse. Par ailleurs, la fermeture totale de la rue des Bercles permettrait de réduire les nuisances sonores et les émissions de gaz d'échappement et par conséquent de respecter les normes OPair aussi bien à la rue des Bercles que dans la partie basse de la rue de l'Ecluse. Enfin, le contournement du trafic de transit par le sud et le nord conduirait à valoriser les rues des Bercles et de l'Ecluse qui souffrent aujourd'hui d'une exposition accrue aux nuisances de la circulation motorisée et qui de ce fait se révèlent peu attrayantes en matière de qualité de vie.

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'avenir de la tour des Cadolles et la modification d'un droit de superficie distinct et permanent sur l'article 9515 du cadastre de Neuchâtel

(Du 29 août 2007)

Le texte de ce rapport figure sous rubrique
« Rapports et autres objets » ci-contre

M. Frédéric Guyot, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- Dans sa séance du 20 septembre, la Commission financière a étudié le rapport. Il a été préavisé positivement par 9 voix, sans opposition et 2 abstentions.

M. Jonas de Pury, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Disons-le d'emblée, le groupe libéral approuvera sur le fonds le projet qui nous est présenté, de préférence amendé mais j'y reviendrai plus tard. Nous avons en effet déposé un amendement qui a été repris par le Conseil communal et modifié par son propre amendement. Nous pourrons nous rallier à cet amendement du Conseil communal. Sur le fond, le projet de favoriser le logement d'étudiant en ville de Neuchâtel répond manifestement à un besoin qu'il conviendra bien de satisfaire si nous n'entendons pas restreindre les activités de notre Université. Sur la réalisation du projet, le choix de la société Cité Al'FEN SA n'appelle pas de commentaires particuliers de notre part, si ce n'est que cette société

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

paraît en mesure de mener à bien ses projets. Il y a un bémol. L'enthousiasme relatif que j'exprime par mes propos vise moins le fond du projet que les interrogations qui demeurent ouverte. Il y a deux choses qui constituent en fait des subventions cachées dans ce dossier. Il y d'abord le prix de vente de l'immeuble dans la mesure où la Ville reprendra les actifs et les passifs de la Fondation de la Tour des Cadolles. Dès lors, la liquidation de cette fondation aura pour conséquence un bénéfice annoncé de 1.2 million. Nous aurions apprécié d'être un peu mieux renseigné sur les autres offres reçues et, dans la mesure où certaines auraient pu être plus favorables sur le plan financier, ainsi que sur les raisons pour lesquelles elles ont été écartées. En terme de transparence, il convient, avant de prendre une décision de savoir ce qui se passe. Le groupe libéral serait parfaitement d'accord d'accorder un prix de faveur à cette association. Encore, quand on accorde une faveur, il faut savoir à combien elle se monte. J'aimerais donc savoir si nous sommes au prix du marché ou légèrement en dessous. Une telle information pourrait au moins permettre de savoir clairement à quels montants nous renoncerons en approuvant l'arrêté qui nous est soumis.

Dans le même ordre d'idée, le groupe libéral propose d'augmenter également dans l'arrêté, sans augmenter les charges finales, le montant de la redevance qui a été fixée à 30'000 francs par année en fonction du prix du m² fixé à 236 francs. Or dans un rapport récent, à propos du site des Cadolles, nous avions une estimation du prix au m² de 545 à 645 francs par mètre carré. Une telle différence ne me paraît nullement justifiée, même si la localisation de la parcelle de la tour est un peu moins favorable que la parcelle voisine. C'est la raison pour laquelle l'amendement déposé propos de faire passer ce prix au double de ce montant, ce qui amènerait la redevance annuelle à 60'000 francs. Je constate dès lors que nous nous apprêtons à subventionner le projet de Cité Al'FEN SA. Par ailleurs, il convient que nous assurons à la société Cité Al'FEN SA une certaine sécurité afin de lui permettre de poursuivre ses investissements. Ce montant de 60'000 francs est réduit par l'octroi d'une subvention annuelle de 30'000 francs. Enfin, afin de garantir à Cité Al'FEN SA le fait que sa redevance effective ne dépassera pas le montant de 30'000 francs, toute réduction ou suppression de la subvention entraînerait mécaniquement une baisse correspondante. Vous constaterez que l'amendement que nous proposons ne change rien pour la société Cité Al'FEN SA ni pour les étudiants qu'elle hébergera. Par contre ce sont nos comptes qui sont touchés. Le résultat final n'est pas touché non plus, mais nous aurons une plus grande transparence et un chiffre que nous pourrons montrer et savoir de quelle

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

manière la Ville contribue annuellement à des frais de fonctionnement qui relèvent plus de l'Université cantonale que de notre Commune. Et il est important, de manière systématique, que nous évitions les subventions cachées, que nous attribuions des subventions ouvertes, que nous trouvions des mécanismes pour les rendre durables, mais que nous le fassions en toute transparence, de manière à ce que l'on sache combien coûte ce que nous faisons. Dès lors le groupe libéral vous invite à adopter le projet proposé, sous réserve de l'adoption de l'amendement proposé par le Conseil communal, sa version étant légèrement meilleure que la mienne. Voici le texte de l'amendement du groupe libéral.

" Article premier.- 1 Le Conseil communal est autorisé à modifier le droit de superficie immatriculé D 9551 constitué le 7 octobre 1968 sur l'article 9515 du Cadastre de Neuchâtel en faveur de la Fondation de la Tour des Cadoles. 2 Les nouvelles conditions du droit de superficie sont les suivantes:

- a) durée de 50 ans, soit jusqu'au 30 juin 2058**
- b) redevance de 60'000 francs par année indexée selon l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation, la première fois après une évolution de 10 points (indice de base décembre 2007).**
- c) Subvention à Cité AI'FEN SA en vue de favoriser le logement étudiantin de 30'000 francs par année indexée selon l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation, la première fois après une évolution de 10 points (indice de base décembre 2007).**
- d) Si la subvention accordée mentionnée au point c) venait à être réduite ou supprimée, la redevance mentionnée au point b) serait réduite d'un montant correspondant à la diminution ou à la suppression de la subvention.**

Art. 2.- La Commune de Neuchâtel renonce à exercer son droit de préemption lors du transfert du droit de superficie ainsi modifié de la Fondation de la Tour des Cadolles à Cité AI'FEN SA.

Art. 3.- Les frais relatifs à cette opération sont à la charge de Cité AI'FEN SA.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté".

Je retire donc cet amendement au profit de celui du Conseil communal, dans la mesure où il ne retire pas lui-même son propre amendement.

Mme Maria Angela Guyot, porte-parole du groupe UDC, déclare :

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

Le rapport 07-013 présente une perspective intéressante pour faire face à la pénurie de logements pour les étudiants, telle que la connaît notre ville et l'UDC soutiendra ce principe. Cependant, la lecture dudit rapport soulève au sein de notre groupe quelques interrogations. Mais nous allons d'abord faire une remarque préliminaire. La Fondation des amis de l'Hôpital des Cadolles à Neuchâtel poursuit quatre buts en relation avec l'hospitalisation de malades nécessiteux. Le rapport nous dit que si le but de la fondation cesse d'être réalisable, la dissolution pourra être prononcée par le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel.

De toute évidence, le Conseil communal a estimé que l'opportunité offerte par les statuts, si les buts ne sont plus poursuivis par la fondation précitée, ne doit pas être appliquée et préfère que la fondation vende directement la Tour des Cadolles à la Cité AI'FEN. Pourquoi cette remarque? Parce que, finalement, la fondation, c'est en quelque sorte la Ville de Neuchâtel. Concernant les garanties financières, ce rapport est libellé de manière un peu confuse lorsqu'il s'agit de savoir, en définitive qui est la personne juridique qui vend la Tour des Cadolles. La Fédération, la FEN a le statut juridique d'association . La Cité AI'FEN a le statut juridique d'une société anonyme. En d'autres termes, la Tour des Cadolles sera achetée par une société anonyme dont le 97% du capital-actions est en mains d'une association. Or, sauf disposition contraire prévue dans les statuts, l'association répond seule de ses dettes, qui sont garanties par sa fortune sociale. Et, dans le cadre d'une SA, les membres du conseil d'administration et toutes les personnes qui s'occupent de la gestion ou de la liquidation répondent à l'égard de la société, de même qu'envers chaque actionnaire ou créancier social, du dommage qu'ils leur causent en manquant intentionnellement ou par négligence à leurs devoirs; et celui qui d'une manière licite, délègue à un autre organe l'exercice d'une attribution, répond du dommage causé par ce dernier, à moins qu'il ne prouve avoir pris en matière de choix, d'instruction et de surveillance, tous les soins commandés par les circonstances, selon l'article 754 al. 2 du Code des Obligations.

Le groupe UDC estime par conséquent que la Ville de Neuchâtel sera le seul partenaire dans cette transaction à courir un risque financier. La cité AI'FEN étant une société anonyme dont le 97 % du capital est détenu par une association, n'aura comme garantie à donner que celle de son propre capital. Le Conseil communal peut-il d'une part nous informer sur le versement du prix de vente de 2'840'000 francs et surtout s'il aura lieu de manière échelonnée ou non? Pourquoi ce prix de vente? Peut-il nous dire aussi, sans citer de noms, quelles autres offres de rachat le Conseil

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

communal a reçu pour cet immeuble? Le rapport nous informe que le potentiel acquéreur de la Tour des Cadolles investira la somme de 3 millions de francs dont une partie sera affectée à l'assainissement énergétique permettant de réduire la facture des frais de chauffage de 50 %.

Le Conseil communal peut-il nous préciser par rapport à quelle somme faut-il comprendre ce taux de réduction de 50%? A propos des conditions du droit de superficie, le taux annuel d'intérêt à 3,5 % prévu pour le calcul de la redevance nous paraît un peu bas. Le Conseil peut-il nous expliquer les motifs qui l'ont décidé à arrêter ce taux à 3,5 %? Le Conseil communal prévoit d'indexer la redevance du droit de superficie au coût de la vie dès lors que l'indice aura évolué de 10 points. Peut-il nous expliquer les raisons pour lesquelles il a prévu une telle condition? En ce qui concerne les amendements du Conseil communal et du groupe libéral, l'idée d'accorder une subvention est rejetée par le groupe UDC. En effet, le Conseil communal nous a, par le passé, habitué à la manœuvre qui veut que l'on donne d'une main pour reprendre de l'autre. Nous serions éventuellement d'accord avec l'amendement prévoyant une redevance à 60'000 francs, mais en tous cas pas avec une subvention. Nous estimons que le Conseil communal et le Conseil général n'ont pas à gérer les intérêts d'une SA.

M. Yves Carraux, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Tout simplement bravo! Bravo au Conseil Communal et à tous les acteurs de ce dossier qui ont su construire ensemble ce projet pour la Tour des Cadolles. Ils ont tous une raison de se réjouir. La fondation de la Tour des Cadolles, n'ayant plus de raison d'être, disparaît dignement, avec le sentiment du devoir accompli, d'avoir aidé à l'hébergement de générations d'infirmiers et d'infirmières. La fondation meurt en laissant un double héritage : 1,2 million de francs qui reviennent aux caisses de la Ville et surtout l'affectation de la tour des Cadolles au logement des étudiants et des étudiantes, une autre population à l'hébergement très spécifique. Le Conseil communal reconduit son droit de superficie sur le terrain occupé par la Tour, ce qui lui permet d'une part de conserver la propriété du terrain qui peut s'avérer stratégique à l'avenir et d'autre part d'encaisser des redevances de 30'000 francs par an, ce qui n'est pas négligeable. L'Université de Neuchâtel se voit appuyée dans son application du processus de Bologne, qui, entre autre, veut permettre aux étudiants une plus grande mobilité durant leurs études. A quoi bon accroître la mobilité si, comme malheureusement dans de nombreuses

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

villes, il n'y a pas suffisamment de possibilités de logement pour en profiter! Grâce à ce projet, l'Université et les Hautes écoles de Neuchâtel peuvent continuer de s'épanouir tout en s'ouvrant à l'extérieur.

Les étudiants vont profiter d'une offre qui répond à leurs besoins de logements abordables et flexibles. La tour des Cadolles remplace d'une certaine manière la deuxième tour de la cité Universitaire qui n'a jamais vu le jour. La FEN ayant fait preuve de sérieux dans sa gestion et son organisation, peut s'enorgueillir non-seulement du succès d'activités festives comme la fête de l'Uni, mais aussi, à travers la SA qu'elle a fondée : "Cité AI'FEN" d'une auto-gestion responsable et réussie. Le groupe socialiste a beaucoup apprécié ce rapport et ce projet pour la tour des Cadolles. En particulier il salue la mixité sociale prévue dans la tour elle-même grâce aux appartements cossus aux étages supérieurs, des bureaux tampons et des chambres pour étudiants aux étages inférieurs. L'un d'entre-nous ayant habité la tour se demande si, dans la notion de rafraîchissement des chambres, est inclue une amélioration des cuisines et des espaces communs. Cela lui semble nécessaire. Le groupe socialiste se réjouit de voir que la rénovation du bâtiment prévoit une isolation thermique aussi favorable aux économies d'énergie qu'à l'environnement. Il approuve la dynamique de tout le quartier des Cadolles et sa mixité sociale. Il estime que cet acte politique favorisant le logement est très bénéfique à la Ville et lui évite de connaître des problème aigus, comme par exemple ceux des squats de Genève, et il encourage le Conseil communal à poursuivre sa politique promouvant le logement abordable. Le groupe socialiste va donc accepter ce rapport à l'unanimité.

Il va suivre le Conseil communal dans son amendement de l'amendement du groupe libéral sans grand enthousiasme.

M. Pascal Helle, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

C'est avec une grande satisfaction que la majorité de notre groupe a pris connaissance de ce rapport. En effet, nous sommes persuadés que la création de ces logements pour étudiants ne peut que renforcer la vocation de Neuchâtel à être une ville d'études. Notre Université a perdu de nombreuses chaires. Pour celles qui restent nous pourrons avec ce projet lancer un signe clair aux nombreux étudiants qui connaissent la pénurie de logements de Genève et de Lausanne. A Neuchâtel il y a moins de possibilités, mais vous pourrez étudier dans de meilleures conditions et vous trouverez à vous loger. Et rêvons un instant : peut-être que la nouvelle affectation de la Tour des Cadolles pourrait amener

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

le Conseil d'Etat à revoir sa position pour l'attribution de la Haute Ecole Arc. Il nous a semblé percevoir sur notre droite quelques murmures quant au prix de vente du terrain. D'aucuns estimeraient qu'il est nettement trop bas... Alors nous aimerions rappeler qu'il ne s'agit pas pour la Ville de faire de la spéculation ni de jouer au Candide. Avec 236 francs le m² nous sommes nettement au-dessus des 150, voire des 130 francs concédés aux promoteurs et aux entreprises pour les terrains de Pierre-à-Bot. Ce projet nous a séduit également par les solutions choisies pour la vie des locataires : il y aura une véritable mixité sociale et l'on a pris en compte les intérêts des uns et des autres pour anticiper sur les conflits possibles de cohabitation. C'est donc avec enthousiasme que la majorité de notre groupe acceptera ce rapport. Quant à l'amendement du Conseil communal, ou pour reprendre une expression qui vient d'être utilisée, parlant d'un jeu de mains, pour nous, il ne paraît nullement que ce jeu de mains soit un jeu de vilain et nous le voterons.

M. Blaise Péquignot, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Le groupe radical soutient l'objectif visé par ce rapport et il votera donc l'octroi du droit de superficie en faveur de Cité Al'FEN. L'opportunité de créer des logements pour étudiants à Neuchâtel est en effet accueillie favorablement, même si le domaine des hautes écoles ne relève pas de la compétence communale, notamment en termes de financement, c'est toutefois une contribution que notre Ville peut apporter à la formation. Si l'on souhaite en effet un système de formation de qualité avec de hautes écoles performantes cela implique aussi que l'on mette à disposition des étudiants des infrastructures de logement leur permettant de venir fréquenter de telles écoles. Le projet d'arrêté qui nous est soumis ce soir permet d'augmenter le nombre de chambres à disposition d'étudiants et va donc dans ce sens.

Quant à l'affectation même de cette tour, on peut se poser la question de savoir s'il aurait été possible de l'intégrer dans le projet des Cadolles qui doit se réaliser de l'autre côté de la route. Le Conseil communal peut-il nous donner plus de détails sur ce point et, partant, sur l'avancement du dossier des Cadolles? Sous l'angle purement financier, le groupe radical, comme le groupe libéral a par contre passablement à redire. L'amendement libéral et auquel les radicaux souscrivent pleinement vous aura déjà mis sur la piste. La proposition que je déposerai tout à l'heure visera à concrétiser un principe sur lequel nous nous sommes toujours battus, à savoir celui de la transparence. En effet, le hasard du calendrier fait que ce débat et cette proposition que je déposerai le sera le jour de l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur la transparence des

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

activités étatiques. Est-ce en rapport avec cette entrée en vigueur que le Conseil communal a déposé son propre amendement? Je lui laisserai le soin de répondre.

Le rapport nous apprend que l'on passe d'un droit de superficie concédé préalablement à titre gratuit à un droit de superficie octroyé cette fois contre espèces sonnantes et trébuchantes, mais à un prix de faveur puisque, manifestement fixé en dessous du prix du marché. C'est ce que l'on pouvait lire entre les lignes de ce rapport jusqu'à ce soir car l'amendement du Conseil communal admet cet état de fait. Mais nous aurions souhaité que le Conseil communal le dise expressément et clairement dans ce rapport plutôt qu'il faille par différentes lectures approfondies, en faire la déduction.

Concernant la question de l'indexation qui est reportée jusqu'à ce que l'indice ait évolué de 10 points, il faut être conscient que cela nous reporte l'indexation d'environ une dizaine d'années. Si l'on regarde l'évolution de l'IPC qui est d'environ 1 % par année, on voit donc que c'est là aussi un "cadeau" que nous faisons pour une période non négligeable. Il fallait le souligner. Effectivement cette rente de superficie contient une subvention déguisée ou cachée et il est bon que ce qui est caché apparaisse au grand jour et c'est dans ce cadre que l'amendement a été déposé et que cette proposition que je vous expliquerai le sera. Néanmoins ce rapport pose une question : qu'en est-il d'autres droits de superficie existants qui contiennent de telles subventions occultes? Combien y a-t-il de droits de superficie accordés à titre gratuit par notre Ville? Quels sont les droits de superficie qui l'ont été à un prix de faveur? Peut-être que la liste n'est pas facile à établir et que ce soir le Conseil communal n'est peut-être pas en mesure de nous donner cette liste particulière mais, à tout le moins nous voudrions son avis ou qu'il nous annonce un délai dans lequel il pourra nous répondre.

Si cet amendement ou cette proposition nous paraît importante c'est que cette pratique de l'indiquer qu'un prix net dans les arrêtés, on peut se demander si cette indication de prix net, tel que cela a été le cas à plusieurs reprises jusqu'à présent, ne contrevient pas à l'article 32 alinéa 2 du Règlement d'administration interne de la Ville de Neuchâtel qui stipule qu'il est effectivement interdit de compenser des revenus avec des charges. Si on met un prix net c'est que l'on compense et nous sommes satisfaits de voir que nous sommes apparemment sur la bonne voie.

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

Indépendamment du sort qui sera réservé à l'amendement du Conseil communal, il nous apparaît que le principe de la transparence de telles opérations doit s'inscrire dans notre règlement général et c'est le but de cette proposition qui vise à introduire un article 159 bis en fin du chapitre...

Mme Raymonde Wicky intervient :

- Excusez-moi il s'agit d'une proposition qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Soit il s'agit d'un postulat qui sera développé tout à l'heure, mais la proposition ne peut être développée ou présentée que si elle est inscrite à l'ordre du jour. Dès lors je ne peux pas suivre le raisonnement de M. Péquignot.

Le président confirme que la proposition est du même ordre que la motion.

M. Blaise Péquignot souligne :

- Je ne développe pas la proposition, j'annonce son dépôt. Or je peux bien annoncer en quoi consiste cette proposition. Vous aurez tout le loisir d'en savourer la teneur ultérieurement. Simplement donc, pour concrétiser ce principe de la transparence je déposerai une proposition qui figurera en bonne et due place dans notre prochain ordre du jour.

M. Daniel Perdrizat, Directeur des domaines, déclare :

- Je remercie les groupes de leur accueil puisque même chez ceux qui sont critiques, on a trouvé un accueil favorable. Bien sûr j'ai entendu que certains applaudissent et je les remercie. J'ai aussi entendu que d'autres étaient plus critiques et nous reviendrons tout à l'heure sur ces critiques. Par rapport aux applaudissements et au choix politique fait par le Conseil communal, je ne veux pas m'allonger, mais j'aimerais tout de même rappeler, puisque certains ont tendance à l'oublier, un acte politique fort du Conseil communal c'est son programme politique. J'aimerais vous citer une phrase de ce programme pour vous persuader que nous sommes très exactement aujourd'hui en train de réaliser un des aspects de ce programme. Je cite : "... faciliter dans la mesure du possible la réalisation des projets de l'Université, notamment sur le plan des constructions, afin de contribuer à la reconnaissance et à l'attractivité de l'Université dont les retombées sont significatives pour la ville, son économie, ses emplois, son rayonnement". Vous le voyez nous tenons parole et nous renforçons du même coup les possibilités que le comité

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

stratégique de la Haute Ecole ARC choisisse la ville de Neuchâtel pour l'implanter.

S'agissant des critiques émises sur d'autres bancs, et pour autant que je les aie bien comprises, l'acceptation est donnée, mais sous réserve de ce problème de transparence. Beaucoup qui se sont exprimés dans ce sens souhaitent que la transparence de l'opération soit assurée. Sur ce plan j'ose espérer que l'amendement qui a été déposé par le Conseil communal sera de nature à vous rassurer. Vous l'aurez constaté à la lecture du texte, le Conseil communal est d'accord avec votre souci de transparence et pas seulement pour des raisons de coïncidence dans le temps, car nous sommes convaincus de la nécessité de la transparence, et ce n'est pas parce que la loi sur la transparence entre en vigueur aujourd'hui que nous nous y rallions. J'aimerais vous inviter, pour ne pas surcharger le Conseil communal de ne pas nous charger de tâches qui sont disproportionnées par rapport à l'enjeu. Si nous prenons aujourd'hui devant vous l'engagement de veiller à la transparence, si nous déposons cet amendement, ne nous demandez pas, s'il vous plaît de faire l'inventaire de tous les droits de superficie pour lesquels il y aurait eu un prix de faveur. D'abord, c'est une tâche impossible car pour déterminer s'il y a ou non prix de faveur il faudrait savoir quel est le prix du marché. Or ce n'est pas à des adeptes de la libre concurrence et des lois du marché que je vais apprendre que le prix du marché est difficile à fixer. Cela a été cité tout à l'heure, quelques centaines de mètres plus haut, à Pierre-à-Bot, nous avons vendu du terrain pour 130, respectivement 150 francs le m². Vous avez rappelé vous-même que sur la colline des Cadolles le prix était supérieur à 600 francs. J'aurais tendance à vous dire qu'à 300 francs, nous sommes au milieu de ces deux chiffres et que nous sommes peut-être dans le prix du marché.

Cela dit il y a dans ce dossier un élément qui nous permet de dire que nous sommes en dessous et je vous le concède bien volontiers et c'est la raison pour laquelle nous venons à votre rencontre avec cet amendement, c'est le fait qu'il y avait une offre supérieure. Cela a été dit à la Commission financière mais cela n'a pas été écrit dans le rapport. Nous ne l'avons pas cachée, le rapporteur de la Commission financière peut en témoigner. C'est donc dire que ce prix comporte un élément de subvention et nous l'admettons puisque nous venons à votre rencontre avec cette proposition d'amendement. Mais, de grâce, faites-nous grâce de cette proposition, même si elle a été annoncée de manière très développée, cela reste une proposition que nous découvrirons plus tard. Mais ne nous donnez pas du travail qui sera impossible à réaliser car il sera impossible, rétrospectivement, de déterminer quels étaient les prix

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

du marché lorsque nous avons octroyé des droits de superficie et, le cas échéant, de venir devant vous avec des propositions de modification de ces droits de superficie. Il faudrait encore que cela soit juridiquement possible, il faudrait repasser devant votre Autorité, repasser devant le notaire, négocier avec les parties adverses. Franchement, je crois que c'est une tâche démesurée, disproportionnée et peut-être irréalisable que vous nous confiez.

En revanche, ce que nous pouvons faire, nous nous y étions engagés devant la Commission financière et nous pouvons le faire ce soir, c'est vous dire dans quel cas il existe des droits de superficie gratuits. Sur la trentaine de droits que nous avons concédés, dans la section des Domaines, il n'y en a que deux qui sont gratuits. Malgré la transparence, nous n'allons pas donner de nom ici, mais les Conseillers généraux peuvent accéder aux documents du Conseil communal, je vous en donnerai connaissance si vous le souhaitez. Il n'y en a que deux qui sont gratuits et je m'engage, si vous le voulez à réexaminer l'opportunité de cette gratuité le moment venu.

J'en viens à l'amendement du Conseil communal. Vous avez constaté M. de Pury, et je vous remercie de l'avoir admis si spontanément, que nous avons essayé d'y apporter un certain nombre d'améliorations de forme. Par mesure de simplification, pour ne pas donner une tâche trop lourde à votre président, nous n'avons pas fait un sous-amendement. Nous en avons fait, contrairement au règlement, un contre-amendement et nous vous remercions le moment venu, pour faciliter la tâche du président, de retirer le vôtre au profit du nôtre, ce qui simplifiera le débat. Les modifications formelles que nous avons apportées sont les suivantes : nous modifions le titre par souci de cohérence puisque nous touchons trois domaines, nous les énumérons dans le titre. Nous avons prévu un article particulier pour la subvention et non pas, comme vous l'aviez initialement imaginé de fondre tout cela dans un seul article. Je rappelle qu'il ne s'agit pas d'une vente de la Ville à Cité Al'FEN, mais d'une vente de la fondation à Cité Al'FEN. Il ne s'agit pas d'une modification du droit de superficie en faveur de Cité Al'FEN, il s'agit d'une modification du droit de superficie qui lie la Ville et la Fondation et c'est ensuite qu'il y aura transfert à Cité Al'FEN. Par conséquent, pour ne pas modifier les différents intervenants à ces actes, il me paraît plus logique d'avoir un article qui parle de la modification des conditions du droit de superficie, un autre qui parle de la subvention en faveur de Cité Al'FEN. Troisièmement, nous avons précisé, comme cela se fait habituellement dans les arrêtés qui prévoient l'octroi d'une subvention, à la charge de quelle section elle serait imputée. En l'occurrence il nous apparaît que

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

c'est à la charge de Jeunesse et intégration qu'il s'agit de porter cette subvention. Nous avons essayé d'être plus précis s'agissant des éventuelles modifications de la subvention puisque, à part le cas de l'indexation, où nous admettons comme vous qu'il faut un parallélisme avec l'indexation de la redevance, il nous paraît important, pour assurer la pérennité économique de Cité Al'FEN que toute modification de la subvention soit répercutée sur le montant de la redevance.

Là nous aimerions vous rendre attentifs au fait que la transparence a un coût. Si nous devons repasser devant vous le moment venu, il faudra se mettre d'accord avec notre co-contractant, passer devant votre Autorité et ensuite devant un notaire. Il faudra le payer ce notaire. Ne venez dès lors pas nous dire, peut-être pas vous car vous n'aurez pas oublié notre discussion de ce soir, mais vos successeurs, comme on a coutume de la faire au café du commerce quand on a besoin de moyens : il y a qu'à réduire les subventions. Ce genre de subvention, on ne pourra pas y toucher aussi facilement qu'à d'autres subventions. Soyez-en conscients aujourd'hui en acceptant l'amendement. Cela nous le faisons précisément au nom de la pérennité de l'entreprise Cité Al'FEN SA à laquelle tous les groupes ont déclaré être attachés. A ce propos, puisque certains se sont interrogés sur la solidité financière et le sérieux de cette société, je réponds que nous aussi nous nous sommes interrogés à ce sujet et nous nous sommes entourés d'un certain nombre de précautions.

Cela dit, lorsque l'on construit un projet politique comme celui-là, nous devons faire un certain nombre de paris sur l'avenir et nous avons fait le pari que Cité Al'FEN était une société bien gérée, qui allait en se développant et en se renforçant. Ce pari, nous ne sommes pas seuls à le faire. Je citerai l'Université qui, comme le dit le rapport, a confié à cette société la gestion de son service du logement. Je mentionnerai la Fondation de la Cité universitaire qui lui a confié la gestion de ce bâtiment, la Fondation du foyer de l'étudiant qui lui a confié la gestion du bâtiment des Sablons. Cette même fondation a prêté à Cité Al'FEN les fonds propres nécessaires pour obtenir un prêt hypothécaire et je citerai encore le Conseil d'Etat qui est prêt à cautionner ce prêt à hauteur de ses compétences financières et enfin l'Eglise réformée qui vient de confier à Cité Al'FEN la gestion de maison de Champréveyres. J'observe qui si nous sommes en train de faire une bêtise, nous sommes nombreux dans cette République à faire confiance à Cité Al'FEN. J'observe encore que la société est gérée par d'anciens et actuels étudiants issus de l'Université et qu'on ne peut pas se gargariser à

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

longueur d'année de l'excellence de la formation reçue dans notre Université et ne pas faire confiance à ceux qui en sont issus.

Toujours au sujet de votre souci de transparence, j'en viens à la question de l'identité des acquéreurs potentiels et du prix qu'ils offraient. Malgré la loi sur la transparence, le Conseil communal ne vous répondra pas sur ce point. Il nous apparaît en effet que les négociations qui ont eu lieu entre parties, j'observe, malgré la remarque de Mme Guyot, que ces négociations ont eu lieu entre des tiers, même si le Conseil communal, il l'a avoué dans son rapport, s'est mêlé de cette négociation et il nous apparaît que ces négociations, et en particulier les prix qui ont été articulés et le nom des personnes concernées n'a pas à être étalé sur la place publique. La loi sur la transparence préserve expressément les intérêts publics ou privés qui peuvent s'opposer à la transparence. Nous vous avons donné dans le rapport, et davantage encore en Commission financière, tous les éléments qui vous permettent de vous forger une opinion en connaissance de cause. Certes, vous n'avez pas les chiffres, mais vous savez qu'un prix supérieur était offert et vous savez que, malgré cette offre, le Conseil communal a fait un choix politique que vous avez dit partager. Le Conseil communal entend que vous le suiviez sur ce terrain. Vous avez su aussi que l'offre qui était à nos yeux moins intéressante, certes plus avantageuse économiquement, était moins intéressante du point de vue écologique puisqu'elle ne comportait pas la réhabilitation énergétique du bâtiment proposée par Cité Al'FEN.

Sur ces 3 millions de francs, vous nous avez demandé combien allaient être investis dans la réhabilitation énergétique du bâtiment. Je dois vous avouer mon incapacité à vous répondre. Je sais que c'est un petit jeu auquel le groupe UDC aime bien jouer, soit poser des questions très pointues, très techniques au dernier moment pour mettre le Conseil communal sur le gril. Une fois de plus, vous avez réussi, mais je suis désolé, si ce genre de question pointue vous ne les posez pas à l'avance, vous continuerez à ne pas avoir de réponse, en tous cas de ma part. Lorsque j'ai ces réponses, je vous les donne volontiers, si vous les posez à l'avance je vous réponds volontiers. Il en va de même d'une partie de vos questions, pour autant que je les ai bien comprises, s'agissant du montage juridique qui est proposé. Je ne comprends pas où est votre problème. J'essaye de répondre aux questions précises. Il n'y aura pas de versement échelonné. Le projet d'acte notarié qui existe déjà ne le prévoit pas. Le versement se fera entre les mains du notaire, comme c'est l'usage. Pourquoi avons-nous prévu un taux de capitalisation de 3,5 %? Je vous avoue mon incapacité à vous répondre s'agissant de ces questions techniques et financières. Je sais

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

simplement que ce taux de 3,5 % correspond au taux moyen de notre dette et que c'est un instrument que nous utilisons souvent pour faire ce genre de calcul. Vous pouvez le faire avec 3 ou 4 % cela donnera d'autres chiffres. Nous l'avons fait avec le taux moyen de notre dette, selon la recette qui nous est fournie par nos services financiers. Je suis incapable de vous dire si c'est une bonne ou une mauvaise recette, c'est celle que nous appliquons. Enfin, pourquoi 10 points et ce délai pendant lequel nous n'appliquons pas l'indexation? Figurez-vous que c'est l'objet d'une négociation entre la gratuité de la redevance et un taux maximal ou correspondant à celui du marché, il y a un juste milieu auquel on finit par s'arrêter d'entente entre les parties et une manière de trouver un terrain d'entente était de reporter le délai à partir duquel s'appliquerait l'indexation du taux.

A propos de l'inventaire de tous les domaines, je peux vous dire qu'un rapport d'information concernant l'inventaire des domaines de la Ville en donne la liste. Il date du 10 janvier 1994. Je remercie encore une fois les groupes de leur accueil et les remercie d'avoir compris que ce projet est favorable au logement des étudiants, au développement de l'Université et de la ville en général.

Mme Maria Angela Guyot ajoute :

- Quelques remarques. Dans cette assemblée ce soir il n'y a pas que des conseillers généraux qui ont suivi le rapport sur la vente d'immeuble à Kyphon et c'est aller un peu vite en besogne que de comparer le prix d'un terrain industriel avec le prix du terrain à bâtir. La construction qui veut que la Ville crée une fondation pour pouvoir mener à bien, sans transmettre les informations au Conseil général, des négociations pour ensuite se cacher derrière cette forme d'établissement public commence à sentir le café car, franchement on se demande si la Ville va continuer, dans les objets, à créer des fondations pour pouvoir venir en aide et faire ses transactions sans en informer, en tous cas se cacher derrière cette construction pour ne pas informer le Conseil général. Enfin, je souhaite dire qu'il est faux de vouloir faire croire à cette assemblée que le groupe UDC a quelques problèmes vis-à-vis des garanties financières que pouvait donner l'acquéreur puisque les éléments que vous avez donnés ce soir ne figurent pas dans le rapport.

M. Blaise Péquignot relève :

- Par rapport aux supplications du Directeur des domaines que l'on me comprenne bien. J'ai posé la question de savoir quels étaient les droits

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

de superficie accordés à titre gratuit et ceux accordés à un prix de faveur, vous avez répondu qu'il y en a deux à titre gratuit et que les autres sont payants. Je conçois que c'est difficile de déterminer les prix quoi qu'on ait assez d'instruments qui permettent de déterminer les choses. Je prends acte que la question est pour une partie trop pointue ou trop exigeante. D'autre part, je n'ai effectivement pas déposé une motion ou un postulat qui demanderait une étude étant conscient que cela demande beaucoup de temps. Effectivement, c'est une proposition, signée d'ailleurs par l'ensemble des groupes libéral et radical, qui vise simplement à instaurer dans le règlement général le principe qui a été initié avec l'amendement.

Mme Fabienne Spichiger souligne :

- Concernant l'amendement du Conseil communal, concernant l'article 4, on nous parle d'une subvention annuelle de 30'000 francs à la charge de la section Jeunesse et intégration. J'aimerais bien comprendre où ira le crédit de 60'000 francs. Ira-t-il aussi dans Jeunesse et Intégration? Si on me répondait non, pourquoi?

M. Daniel Perdrizat, Directeur des domaines, déclare :

- A cette question précise une réponse qui j'espère ne le sera pas moins. C'est logique si nous avons une recette elle doit aller à la section qui est à l'origine de la transaction, c'est-à-dire les Domaines. Les 60'000 francs iront donc aux Domaines et la subvention de 30'000 francs sera à charge de Jeunesse et intégration au titre de la promotion de la jeunesse et de la formation en général. Pour la Ville cela revient au même d'avoir 30'000 francs qui entrent aux domaines et rien ne sort de Jeunesse et intégration. En procédant de la sorte, nous allons dans le sens de vos coreligionnaires qui demandent la transparence, c'est-à-dire que l'on voie apparaître, à la charge de la section concernée, une subvention en faveur de la jeunesse.

Je suis désolé, nous devons être les seuls à avoir compris la même chose, Mme Guyot. Comme vous je n'aime pas beaucoup l'odeur du café, mais je crois que votre remarque sur l'odeur du café n'a pas eu l'heure de convaincre vos auditeurs. Que l'on procède par l'intermédiaire d'une fondation ou que l'on procède directement, je suis d'accord avec vous que les fondations c'est moins transparent que si l'on agit directement. Je l'ai dit, et sans vouloir me défiler, je ne peux pas porter le chapeau pour ceux qui ont créé une fondation dans les années 60. Il faut relire les rapports de l'époque, je l'ai fait mais je ne me souviens pas de

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

la raison pour laquelle on avait créé une fondation à ce moment. Mais s'il n'y avait pas eu de fondation, nous ne vous donnerions pas davantage aujourd'hui le nom du co-contractant ni le montant qu'il offrait car nous pensons que la transparence ne doit pas aller jusque là.

Le président, **M. Philippe Loup**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet d'abord l'amendement du Conseil communal au vote du Conseil général. Cet amendement est **accepté par 31 voix contre 4 et une abstention**. Quant à l'arrêté il est adopté **37 voix sans opposition et sans abstention**.

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

Discussion en second débat. Les articles premier à 5 de l'arrêté amendé ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 37 voix sans opposition, ni abstention.

**Arrêté
concernant l'avenir de la tour des Cadolles, la modification d'un
droit de superficie distinct et permanent sur l'article 9515 du
cadastre de Neuchâtel et l'octroi d'une subvention à Cité Al'FEN SA
(Du 1^{er} octobre 2007)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,
arrête :

Article premier. - ¹ Le Conseil communal est autorisé à modifier le droit de superficie immatriculé D 9551 constitué le 7 octobre 1968 sur l'article 9515 du Cadastre de Neuchâtel en faveur de la Fondation de la Tour des Cadolles.

² Les nouvelles conditions du droit de superficie sont les suivantes :

- a) durée de 50 ans, soit jusqu'au 30 juin 2058
- b) redevance de 60'000 francs par année indexée selon l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation, la première fois après une évolution de 10 points (indice de base décembre 2007).

Art. 2. - La Commune de Neuchâtel renonce à exercer son droit de préemption lors du transfert du droit de superficie ainsi modifié de la Fondation de la Tour des Cadolles à Cité Al'FEN SA.

Art. 3. - Les frais relatifs à cette opération sont à la charge de Cité Al'FEN SA.

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

Art. 4.-¹ Afin de favoriser le logement étudiantin, une subvention annuelle de 30'000 francs, à charge de la section Jeunesse et Intégration, est allouée à Cité Al'FEN SA.

² Cette subvention sera indexée selon la règle figurant à l'article premier ci-dessus. Elle ne pourra subir aucune autre modification sans adaptation en conséquence du montant de la redevance mentionnée dans cette même disposition.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 1^{er} octobre 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Philippe Loup

Amélie Blohm Gueissaz

**3
07-007**

Rapport Du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit relative au 2^{ème} plan d'action "Nature en ville"

(Du 17 août 2007)

Le texte de ce rapport figure sous rubrique
« Rapports et autres objets » ci-contre

M. Olivier Arni, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste a accueilli favorablement le présent rapport. La demande de crédit relative au 2^{ème} plan d'action de "Nature en ville", s'inscrit dans la suite logique d'une politique déjà admise par la Ville de Neuchâtel en 1999. C'est la poursuite d'une politique alternative au tout bétonnage, politique que le parti socialiste soutient! Permettez-moi de relever quelques points forts de ce rapport : Par la valorisation de ce qui existe déjà, l'itinéraire proposé participera à la sensibilisation à la faune et à la flore existante au bord des rives. Le parcours didactique proposé entre le port du Nid-du-Crô et le Laténium, peut jouer un important rôle d'information et de sensibilisation, auprès des enfants et des jeunes notamment. Prendre conscience de l'environnement naturel et apprendre à le respecter, cela s'apprend dès tout petit. En cela, cette 2^{ème} étape est une opportunité supplémentaire offerte aux écoles et parents. Après le sentier du temps et l'étang de la Combacervey, pour ne citer que ces 2 réalisations du 1^{er} plan, la population pourra profiter d'un espace de plus, qui plus est, le long du lac de Neuchâtel et de ses rives qu'elle affectionne tant! Le parcours didactique proposé exprime

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

clairement la volonté des Autorités de notre Ville, de laisser les rives à la population. Cette volonté est également celle du groupe socialiste. Environnement exceptionnel, le lac et ses rives participent fortement à la qualité de vie des neuchâteloises et neuchâtelois. C'est en quelque sorte un bien commun et il incombe aux Autorités de veiller à sa valorisation et à sa protection. Sur le plan financier, il est remarquable de noter que la Ville participe à raison de 18% du montant total, soit pour un montant de 82'000 francs. Ceci est possible grâce à un impressionnant travail de recherche de fonds mené, avec brio, par la directrice de l'urbanisme. En effet, l'Office fédéral de l'environnement, fondations, banques et entreprises privées participent fortement au financement. Au nom du groupe socialiste, je saisis ici l'opportunité qui m'est donné de les remercier publiquement de ce soutien.

Les points forts de ce rapport étant exprimés, passons à un autre registre, peut-être plus institutionnel et un plus critique. Le groupe socialiste n'apprécie pas du tout que la Commission ports et rives n'ait pas été consultée. Le Conseil communal pourrait-il préciser sa conception de la consultation? Si la Commission ports et rives n'est pas consultée sur un projet tel que celui-ci, quand le serait-elle? Nous demandons fermement qu'à l'avenir, la Commission soit consultée, notamment au sujet des projets Monruz sud et Palafitte. Les rapports entre le Conseil communal et les commissions du Conseil général sont un révélateur du fonctionnement de nos institutions communales. Comment le Conseil communal explique-t-il que les membres de la Commission ports et rives n'ont même pas été invités lors de l'inauguration du port du Nid-du-Crô? Les membres du Conseil général n'ont pas non plus été associés.... Plus qu'un regret, c'est un signal d'alerte que je souhaite tirer ce soir. Les rapports entre Légitif et Exécutif se doivent d'être fondées sur la considération, l'exigence liée au rôle d'élu et le respect des fonctions respectives. En espérant avoir été entendu, à bon entendeur... Merci d'avance!

Dernier point de mon intervention, relative à la politique d'aménagement des rives : Le groupe socialiste souhaite qu'à l'avenir et dans tout nouveau projet, soit garanti l'accès au lac pour la population. Je parle ici du droit de marche pied. Il est vrai que tant qu'il n'y aura pas de loi fédérale qui garantisse un tel droit, les Autorités communales seront amenées à faire ce qui est possible et de leur mieux. Néanmoins, nous souhaitons connaître comment le Conseil communal aborde cette question de l'accès au lac et quelles sont ses intentions en rapport avec les futurs projets en lien avec les rives du lac de Neuchâtel? Pour conclure et malgré les critiques émises, critiques constructives malgré

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

tout, le groupe socialiste acceptera le présent rapport qui amène une touche supplémentaire à la valorisation de nos rives et dans l'attente du rapport, plus essentiel celui-là, qui portera sur l'aménagement des jeunes rives !

M. Jocelyn Fragnière, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Le groupe popvertssol approuvera le rapport du Conseil communal concernant le 2^{ème} plan d'action "Nature en ville" et l'arrêté y relatif. Tout d'abord, nous remercions le Conseil communal ainsi que les collaborateurs des différents services concernés, pour le travail effectué dans le cadre du premier plan d'action. La réalisation de ces actions contribue à la qualité de vie dans notre cité ainsi qu'à la bonne image qu'en ont ses habitants et ses visiteurs. Nous nous réjouissons donc de voir se mettre en oeuvre le prolongement de cette première étape. Nous sommes particulièrement sensibles à la mise en réseau des différents biotopes, ceci afin d'améliorer la pérennité de ces milieux. Nous relevons également avec satisfaction le travail didactique conçu dans le parcours nature, même si nous ne sommes plus en état de jouer les chenilles ou les grillons. Il est important, à nos yeux, de faire connaître la qualité de notre environnement si on veut le faire respecter.

Deux remarques encore pour terminer : le fil conducteur de ce deuxième plan d'actions étant constitué par les rives du lac, certains d'entre nous se sont posé la question de la concertation avec les autres communes riveraines en matière de valorisation du patrimoine naturel. Peut-on en quelque sorte envisager une mise en réseau ? Nous comprenons que pour des raisons financières le Conseil communal n'a pas donné suite à notre proposition de créer un poste de délégué à la biodiversité, mais nous tenons à affirmer ici que nous veillerons au non-démantèlement des services concernés par ces actions.

M. Jean Dessoulavy, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Le groupe radical est partagé entre intérêt et mécontentement suite à la lecture de ce rapport. Intérêt tout d'abord car si on prend le projet en soi, il est vrai qu'il apporte un plus indéniable pour notre ville. Notre groupe a en effet été sensible à l'aspect de la valorisation de ce nouveau secteur clef qu'est devenu le quartier de Monruz. Mécontentement ensuite car en évaluant l'importance de ce projet dans son contexte général, force est de constater que la Section de l'urbanisme qui nous le présente, a dans son cahier des charges des dossiers bien plus prioritaires pour lesquels nous attendons des propositions de solutions depuis trop longtemps.

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

C'est ce dernier constat qui fait que notre groupe va tout d'abord communiquer son incompréhension ce soir avant de relever les points positifs du dossier. Incompréhension donc, car nous ne trouvons pas opportun que le Conseil communal vienne présenter la mise en place d'un itinéraire piétonnier didactique et ludique le long du lac alors que notre ville a un urgent besoin de logements et que l'Urbanisme ne semble pas vouloir traiter avec rapidité et efficacité le dossier des Cadolles; alors que les habitants et la promotion touristique ont un urgent besoin de bord du lac attractif et que le dossier de l'aménagement des Jeunes-Rives, tel un serpent de mer, semble ne pas vouloir voir le jour; alors que les fonctionnaires communaux sont dans l'attente d'un nouveau projet pour la ré-affectation des locaux suite au refus du rapport lors de notre séance de février dernier.

Je reviens rapidement sur chacune de ces priorités, semble-t-il laissées en attente par notre Exécutif :

- Cadolles : là nous ne sommes pas dans le que faire de cet espace, mais plutôt dans le pourquoi a-t-on attendu si longtemps? Certes, en août 2006, le Conseil communal nous a informé clairement de ce qu'il adviendra du site mais on ne peut que regretter que les choses ne soient pas allées plus vite alors que l'on sait depuis plusieurs années que les soins cesseront aux Cadolles en 2005. On peut donc s'étonner que le dossier n'avance pas plus vite.
- Sur les Jeunes-Rives : on nous annonce un rapport pour cet automne. On nous dit que la Commission des ports et rives va être consultée. Elle ne l'a toujours pas été nous sommes au mois d'octobre.
- Locaux de l'administration : on s'étonne que suite au retrait du rapport nous n'ayons pas de nouveau projet et nous sommes bientôt en fin d'année.

En conclusion, vous l'aurez compris, notre groupe est partagé. Il sera d'autant plus attentif aux réponses que le Conseil communal apportera aux questions que je vais présenter maintenant :

Consultation de la Commission des ports et rives : Le Conseil communal peut-il nous expliquer pourquoi cette commission du Conseil général composée de 15 membres n'a pas été consultée ? Certes on apprend en page 28 du rapport que la Commission nature et paysage a été consultée en mars 2005 mais on peut se demander si la Commission des ports et rives n'aurait pas eu aussi son mot à dire ! Ce d'autant plus que celle-ci n'a pas siégé depuis longtemps, elle n'a pas encore été constituée. En fin de compte, et sous forme de boutade, au lieu de

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

l'appeler Commission des ports et rives, on devrait la renommer Commission des rives et ports. Avec un tel changement, peut-être que ses membres auraient plus de chance d'être réunis ?

Concernant l'hôtel Palafitte, nous nous demandons si le Conseil communal a des nouvelles puisque, en page 17 du rapport, on nous parle de la fin de l'exploitation de cet hôtel. Peut-on avoir des précisions à ce sujet?

Stratégie de communication : Le Conseil communal peut-il nous dire ce qui est prévu pour amener la population à s'intéresser à ce nouveau parcours didactique? Est-il prévu par exemple que Tourisme neuchâtelois présente un dépliant? A partir du moment où notre Autorité décide d'adopter ce projet, autant tout mettre en oeuvre pour que la réalisation se fasse dans les meilleures conditions.

Mme Amélie Blohm Gueissaz, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Les membres du parti libéral n'accepteront pas le présent rapport, estimant qu'il faut d'abord traiter les dossiers prioritaires de la Ville de Neuchâtel.

Mme Maria-Angela Guyot, porte-parole du groupe UDC, déclare :

- Le rapport 07-007 nous satisfait dans son ensemble et nous nous réjouissons de voir se concrétiser les projets qu'il concerne. Cela dit, nous avons des questions :

- 1) Partant du principe que la loi est faite pour tout le monde et indépendamment des charmes que nous pourrions trouver à l'hôtel Palafitte, il n'en reste pas moins qu'il a été construit de manière "provisoire" pour l'Expo nationale 02, qu'il a obtenu une prolongation de l'autorisation "provisoire" d'exploitation, et que dans le projet qui nous occupe, une énième autorisation "provisoire" est à envisager. Le Conseil communal peut-il nous préciser combien de fois l'hôtel Palafitte va bénéficier d'autorisations provisoires?
- 2) En page 27 du rapport, une liste de sponsors est mentionnée, parmi lesquels figure notamment l'entreprise Facchinetti SA. Il est précisé qu'elle bénéficiera de "contre-prestations" à la hauteur du montant de soutien qu'elle propose dans ce projet. Le Conseil communal peut-il nous indiquer plus précisément de quelles contre-prestations il parle?

Sous réserve des réponses apportées le groupe UDC acceptera ce projet d'arrêté.

Mme Valérie Garbani, Directrice de l'urbanisme, déclare :

- Avant d'entrer dans le vif du sujet, je vais vous donner quelques indications sur l'état d'avancement des dossiers. Le dossier des Cadolles va très bien. Vous avez accepté d'accorder un droit de superficie au pool des investisseurs, un permis de construire a été accordé pour la transformation de l'ancien hôpital, destiné à abriter de la propriété par étages, le groupe de travail élabore maintenant le projet d'acte notarié, ainsi que le projet architectural. Je vous rappelle que le concours a été remporté par des jeunes architectes de Neuchâtel, Pfund et Galina et nous n'avons pas, depuis que nous avons présenté le rapport, en août 2006, pris de retard dans ce dossier.

S'agissant du réaménagement des locaux, le principal souci du groupe radical et libéral était de savoir quelle affectation nous donnerions aux cinq étages libérés au Faubourg de l'Hôpital 6, par le déménagement de la Police dans les anciens locaux du SIS. Nous souhaitions revenir avec une étude approfondie du dossier et nous avons donc proposé ces locaux à l'Université qui cherchait effectivement des locaux, et, très récemment, l'Université nous a dit renoncer à louer voire acheter ces locaux, dans la mesure où elle avait assez de capacités. Très récemment, nous avons répondu au Conseil d'Etat qui cherche des locaux pour abriter la future Caisse de pensions unique. Le Conseil d'Etat nous a demandé de faire une offre pour racheter le Faubourg de l'Hôpital 6 avec un délai échéant la semaine passée. Nous avons adressé ce courrier au Conseil d'Etat en lui soumettant une offre sur la base d'une expertise. Evidemment, avant d'avoir une réponse définitive de l'Etat sur l'implantation du site de la future caisse, nous n'allons pas vous soumettre à nouveau ce projet de rapport puisque l'essentiel est de savoir ce que va abriter Faubourg de l'Hôpital 6, des locaux commerciaux, des locaux pour des institutions, voire que nous vous proposons de les transformer en appartements. C'était le souci de ces deux groupes à l'époque, raison pour laquelle nous avions retiré le rapport car, évidemment cela nécessitera des investissements considérables et nous souhaiterions aussi, cas échéant, que vous puissiez approuver ce rapport en toute connaissance de cause, vous dire qu'il y aurait une première demande de crédit, mais qu'il y aurait une deuxième demande de crédit en fonction du futur locataire ou propriétaire des lieux.

S'agissant de l'hôtel Palafitte, le Département de la gestion du territoire a approuvé le plan directeur et le plan spécial. Le rapport à l'intention du Conseil général est prêt. Le Conseil d'Etat nous a effectivement confirmé

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

sa volonté de maintenir l'hôtel Palafitte. Et pour répondre à la porte-parole du groupe UDC, il n'y a pas eu renouvellement de plusieurs autorisations provisoires. Jusqu'à maintenant, il n'y a rien eu du tout, il faut le dire de manière transparente. Nous avons décidé de choisir le plan spécial pour le maintient de l'hôtel Palafitte. L'avantage du plan spécial pour la démocratie est qu'il est soumis à référendum facultatif. Cela veut dire que celles et ceux qui sont opposés au maintient de l'hôtel Palafitte pourront se prononcer dans le cadre d'une votation populaire et non pas uniquement par la voie d'une procédure administrative.

Une des conditions de l'entrée en vigueur de ce plan spécial est l'octroi d'une concession d'utilisation du domaine public cantonal par l'Etat. Car, comme nous sommes en partie sur le lac, c'est la propriété de l'Etat. L'article 4, alinéa 1 de l'Arrêté cantonal concernant les concessions sur les grèves des lacs et cours d'eau faisant partie du domaine de l'Etat, du 13 novembre 2002, d'ailleurs, à titre personnel, je m'étonne que le Conseil d'Etat ait approuvé un arrêté en 2002 alors que nous avions déjà, Conseil communal et Conseil d'Etat, dit que nous voulions le maintien de l'hôtel Palafitte. Cet arrêté donc stipule : "L'acte de concession est accordé à bien plaisir et à titre personnel pour une durée de 5 ans et il est renouvelable de 5 ans en 5 ans". D'entente avec le Conseil d'Etat et les propriétaires de cet hôtel, le Conseil communal vous proposera, dans son rapport, le maintien de l'hôtel Palafitte pour une durée de 15 ans, c'est-à-dire un renouvellement à deux reprises au maximum de l'acte de concession. Si nous étions dans le secteur des ports, la concession n'aurait pas été de durée limitée.

S'agissant du projet Monruz-sud, notre intention était de vous présenter les deux projets simultanément, mais nous avons deux propositions d'affectation de ce site dont une est encore en phase d'analyse et le Conseil communal n'a pas encore pu se déterminer sur l'une ou l'autre des variantes.

Le dossier des Jeunes-Rives est en phase de finalisation et le plan directeur sectoriel "Le lac et ses rives" sera élaboré dans le cadre de la procédure que nous vous proposerons, pour autant que vous l'acceptiez et nous avons fixé le débat sur ce rapport à l'agenda du Conseil général de la séance extraordinaire du 26 novembre. Je précise que pour l'hôtel Palafitte, les Jeunes-Rives et Monruz-sud, cette fois-ci la Commission ports et rives sera effectivement consultée. Nous faisons notre mea culpa de ne pas l'avoir consulté pour le projet "Nature en ville", mais il nous apparaissait que ce parcours didactique ne constituait qu'une valorisation de l'existant et qu'il ne s'agissait pas d'une modification

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

notable de l'aspect des rives, raison pour laquelle nous avons estimé qu'il n'était pas nécessaire de convoquer la commission. Pour mémoire, cette commission a été nommée par votre Conseil, sauf erreur lorsque vous avez discuté du premier rapport sur l'aménagement des rives et, certes, elle n'a pas encore été convoquée. Il faut comprendre que cet aménagement des rives est une mosaïque et pas un domino. Ce n'est pas un projet qui en élimine un autre et le projet "Nature en ville" est horizontal par rapport aux trois autres cités. Mais c'est tout de même un projet qui mérite d'être soutenu car non seulement il relève de la politique voulue par la Ville depuis l'adoption de la première étape, mais au surplus relève aussi de la politique du Conseil communal de vouloir densifier la ville dans la ville et cette politique est partagée par tous les intervenants au niveau de l'aménagement du territoire.

Pour respecter les critères du développement durable, nous devons densifier la ville dans la ville et c'est notamment un des critères relevé par l'Office fédéral de l'aménagement territorial. Certes, densifier la ville dans la ville, mais il faut tout de même qu'il y ait des poumons d'oxygène dans cette ville et que la population puisse avoir quelques éléments de nature devant sa porte, en particulier les jeunes enfants.

Je vous conseille d'aller voir l'exposition "Panorama" aux Galeries de l'Histoire car, jusqu'au 18me siècle, la nature était considérée comme hostile. La ville était enfermée dans ses murs. Au 18me siècle, les citadines et citadins se sont aperçus des avantages de la nature et ont commencé à apprécier les loisirs en plein air, que ce soient les picniques ou les jeux de balle et c'est à cette époque que la route en direction de Chaumont a été rendue carrossable et nombreux sont ces panoramas qui ont été peints de Chaumont.

Notre perception des relations entre la cité et la nature ne s'est pas modifiée depuis le 18me siècle et nous souhaitons qu'il y ait de véritables synergies entre ces deux éléments, la cité et la nature. Ce programme est aussi le corollaire à notre politique de promotion des énergies renouvelables, de la mobilité douce, de la gestion parcimonieuse des déchets, toujours dans le concept du développement durable, mais elle est aussi complètement en phase, ainsi que nous vous l'avons indiqué dans le rapport, avec la conception directrice cantonale de la protection de la nature qui fixe comme l'un des objectifs prioritaires la biodiversité dans les localités.

S'agissant du droit de marche-pied c'est assez complexe, mais nous nous sommes rendus compte que le Conseil communal avait un certain

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

nombre de compétences. Il a effectivement un pouvoir décisionnel en la matière et ceci par le biais d'une décision. Il pourrait donc rendre une décision administrative sujette à recours auprès du DGT et ensuite du Tribunal administratif. Dans le cadre des dossiers que nous avons à traiter, par exemple l'hôtel Palafitte, c'est une des conditions que nous avons fixée, dans le cadre du plan spécial, et elle a été reprise par les services de l'Etat avec un bémol par rapport à ce droit de marche-pied, nous avons admis que, pour des raisons de sécurité, l'accès pouvait être fermé de 22 heures à 6 heures puisque, lorsque vous êtes client d'une chambre qui donne sur le passage, vous avez peut-être des craintes que chacune et chacun puisse passer. Le droit de marche-pied, pour l'essentiel, c'est que la population puisse se promener sur les rives durant la journée et pas forcément le soir. Je ne préjuge en rien d'une quelconque activité délictueuse, mais il est vrai que si c'est fermé de 22 heures à 6 heures, il nous semble que cela respecte le principe de la proportionnalité, donc l'intérêt général de la population. Ce qui est difficile, c'est d'instaurer le droit de marche-pied quand il y a déjà des constructions car nous n'avons pas de moyen de contraindre et nous risquons de nous heurter à de nombreuses oppositions, mais la volonté du Conseil communal est d'essayer de l'obtenir dans le cadre d'une négociation avec les propriétaires.

Je vous remercie d'avoir relevé que nous avons fait des efforts pour rechercher des subventions et c'est pour cela que la Commission nature et paysage a été consultée en 2005, qu'elle a préavisé favorablement, mais que nous vous soumettons ce rapport aujourd'hui, car rechercher des subventions, ce n'est pas uniquement faire un téléphone. J'imagine que vous le savez, il faut lancer, relancer, attendre la réponse et nous ne souhaitons pas vous soumettre ce projet de rapport avant d'avoir un nombre suffisant de partenaires.

Quant à l'entreprise Facchinetti SA, elle versera 47'000 francs. En revanche, elle fera des travaux de génie civil, c'est-à-dire la création de la garride ou la plantation d'un alignement d'arbre. Les travaux de génie civil, c'est faire des trous pour accueillir les arbres. L'entreprise va effectuer gratuitement ces prestations qui correspondent à une contre-valeur de 47'000 francs. C'est cela l'apport de cette entreprise et j'anticipe peut-être une question, cela correspond à la loi sur les marchés publics puisque ce montant permet de choisir la procédure de gré à gré.

J'admetts que nous n'avons pas consulté les autres communes riveraines. Nous les avons consultées dans le cadre du processus Jeunes-Rives pour savoir quels étaient leurs objectifs dans les dix ou 20

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

prochaines années par rapport à l'aménagement de leurs propres rives. Nous n'avons pas parlé du projet "Nature en ville", mais vous nous donnez une idée.

Quant à la communication, c'est important, mais nous ne souhaitons pas communiquer de manière casuelle avec ce projet. Nous pourrions faire la communication lorsque nous présenterons le projet de maintien de l'hôtel Palafitte à la population, voire, si nous arrivons encore à finaliser en temps raisonnable, coordonner avec le projet Monruz-sud. Il nous semble que c'est plus efficient de présenter un projet global avec l'élément horizontal "Nature en ville" plutôt que de parler uniquement de cet aspect de notre politique.

M. Daniel Domjan intervient :

- Quand nous voyons le sentier du temps, qui est une chose magnifique, mais qui, malheureusement, se trouve déjà dégradé, soit par la nature, soit par l'incivilité, et quand je vois qu'il est prévu 2'000 francs pour l'entretien annuel, je suis un peu soupçonneux et je pense que nous ne pourrons pas entretenir ce sentier didactique. J'aimerais être rassuré et en même temps allons-nous réparer les pauvres personnages du sentier du temps?

Mme Valérie Garbani, Directrice de l'urbanisme, déclare :

- Je prends acte de votre remarque s'agissant du sentier du temps. Ensuite, s'agissant de l'entretien de ce futur parcours didactique, nous l'avons mentionné, cela va effectivement ressortir des frais de fonctionnement. Nous avons déjà les budgets dans le budget de fonctionnement des différents services, excepté cette somme de 2'000 francs qui correspond à l'entretien du parcours en tant que tel, mais le reste est intégré dans les budgets de fonctionnement.

Le président, **M. Philippe Loup**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet l'arrêté au vote du Conseil général qui **l'adopte par 29 voix contre 6 et aucune abstention**.

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 29 voix contre 6 et 0 abstention.

**Arrêté
concernant une demande de crédit relative à la deuxième étape du
programme d'action « Nature en ville »
(Du 1^{er} octobre 2007)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier.- Un crédit de 440'000 francs, dont à déduire les subventions fédérales ainsi que la participation des sponsors, est accordé au Conseil communal pour mettre en place les différentes actions prévues dans la deuxième étape du programme Nature en ville.

Art. 2.- Ce crédit sera amorti au taux de 10 % pris en compte par le budget de la Section de l'urbanisme.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 1^{er} octobre 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Philippe Loup

Amélie Blohm Gueissaz

**4
07-607**

**Interpellation urgente de M. Blaise
Péquignot, concernant la mis en place
d'une phase pilote de mesures en matière
de circulation et de stationnement dans le
quartier Gare/Crêt-Taconnet**

(Du 14 septembre 2007)

Voici le texte de cette interpellation pour laquelle la clause d'urgence a été acceptée et qui en est au stade du **développement** : " Le site Internet de la section de l'urbanisme nous apprend que « *un nouveau projet a été élaboré après plusieurs études et réflexions pour palier à divers problèmes de circulation et de stationnement constatés par les autorités et les citoyens dans le quartier de la Gare/Crêt-Taconnet. Les objectifs de ce projet visent à améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes, à respecter les normes environnementales par une diminution des émissions (air et bruit), à améliorer l'accessibilité générale à la gare et à ses abords, de même qu'à garantir la fluidité et la viabilité à terme des déplacements dans le quartier. Les modifications amenées par ce projet seront mises en place durant une phase pilote. Une période d'au maximum un an débutant en octobre 2007 permettra de vérifier si les mesures transitoires prises sont adaptées. Les travaux d'aménagement définitifs seront réalisés en 2008* ».

Le réaménagement de la partie supérieure de la rue du Crêt-Taconnet et de la place du Crêt-Taconnet a fait l'objet d'une demande de crédit de

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

660'000 francs approuvée par le Conseil général lors de sa séance du 15 mars 2004 (rapport 04-004 du 18 février 2004). Lors des débats, la question de la circulation sur cette rue a été abordée par tous les groupes politiques. Si, plus spécialement, le groupe radical déclarait se réjouir du dynamisme dont était empreint l'aménagement de l'espace public du Crêt-Taconnet tel que présenté à l'époque et de voir l'avancement des travaux de construction à cet endroit, il soulignait cependant déjà que : « ... vu la sensibilité de la zone aux problèmes de trafic, la Ville n'a pas le droit à l'erreur dans le choix qu'elle fera en ce qui concerne la rue du Crêt-Taconnet. »

En effet, suivant les choix effectués, il pourrait se produire des conséquences très fâcheuses, en particulier sur la place Blaise-Cendrars, mais aussi sur le centre-ville au niveau du trafic des automobiles. Attentifs à cela, nous tenons à amener quelques remarques : 1. Nous sommes d'avis que la rue du Crêt-Taconnet doit rester bi-directionnelle, même si ce n'est pas l'objet du présent rapport, nous voulons insister sur ce fait afin d'éviter tout malentendu dans le futur. L'accès à la gare doit être le plus aisé possible. Il serait nul de l'est en cas de sens unique descendant. En cas de sens unique montant, le carrefour avec l'avenue de la Gare deviendrait ingérable. Cette solution nous semble inadéquate, mais le débat devra avoir lieu lors de la séance durant laquelle nous traiterons le rapport sur la rue du Crêt-Taconnet (...) ».

Le Conseil communal avait alors clairement annoncé que les décisions prises concernant la circulation sur la rue du Crêt-Taconnet devraient faire l'objet d'un rapport et d'une demande de crédit. Le porte-parole du Conseil communal de l'époque précisait d'ailleurs : "Nous avons en effet choisi de reporter la décision et la demande de crédit relative à cet aménagement pour des raisons financières d'une part, et parce que nous savons aussi que nous n'avons pas droit à l'erreur et qu'il faut faire preuve d'une grande circonspection avant de vous présenter un projet dont nous soyons convaincus". Et d'ajouter : « nous reviendrons devant vous avec un projet abouti et le débat est aujourd'hui quelque peu prématué ».

Au demeurant, le rapport 04-404 expliquait que « le solde de l'investissement prévu, soit 590'000 francs reste réservé en vue de la réalisation future de la partie inférieure de la rue du Crêt-Taconnet, jusqu'au giratoire de Gibraltar. Cet aménagement n'étant pas urgent, il est différé eu égard à la situation financière de la Ville » (p. 19, chiffre 7.4).

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

Lors de la séance du Conseil général du 13 mars 2006 fut traité, notamment, le rapport concernant une demande de crédit relative au programme d'intervention sur le domaine public 2006-2009 et d'un projet particulier : le carrefour 1er Mars – Maladière - Pierre-à-Mazel (rapport 06-003 du 15 février 2006). Ce rapport ne donnait qu'une information lapidaire au sujet du Crêt-Taconnet, à savoir : « *en coordination avec le Service de l'urbanisme, finalisation de l'aménagement lié à la gestion du trafic, élargissement du trottoir, voie deux-roues. Le projet n'est pas encore totalement arrêté. La somme prévisible des dépenses se monte à 500'000 francs, 2006 – 2007* ». Durant les débats, le Conseil communal avait tout d'abord déclaré comprendre les préoccupations à nouveau exprimées par les conseillers généraux : « *... il vous écoute, vous entend et il vous propose un amendement à son rapport qui consisterait à retirer trois éléments (...), c'est-à-dire le dossier du Crêt-Taconnet (...). C'est sans doute parce que le Conseil communal est peut-être allé un peu vite en besogne et vous avez raison, aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de vous proposer les détails de ces trois projets* ». Finalement, le Conseil communal avait retiré son rapport en déclarant : « *... nous laisserons mûrir le dossier, nous informerons et reviendrons devant votre Autorité* ».

Les éléments publiés sur le site Internet de la section de l'Urbanisme tendraient à démontrer que ce dossier semblerait donc avoir mûri, qu'il semblerait être abouti puisqu'on le réalise, même si c'est en phase pilote. En effet, les dépliants réalisés à cette occasion et décrivant la situation générale et les aménagements spécifiques pour, dans l'ordre, les piétons, les cyclistes, les automobilistes et les usagers taxis, illustrent, vidéo à l'appui, la conception retenue pour les mesures en matière de circulation et de stationnement dans ce quartier.

On soulignera cependant que les aménagements annoncés maintenant ne diffèrent guère en définitive, et fondamentalement, de ce qui avait été évoqué en 2004 déjà.

La teneur des différents débats au Conseil général sur cet objet a montré que tous les groupes avaient jugé ce dossier comme étant « sensible », ce que le Conseil communal avait apparemment semblé comprendre puisqu'il avait pris l'engagement formel de revenir devant lui avec un rapport.

Au vu de ce qui précède, l'instauration de cette phase pilote induit un certain nombre d'interrogations qui conduisent le soussigné à interpeller le Conseil communal sur les points suivants :

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

- 1) Comment le Conseil communal justifie-t-il qu'il puisse engager des mesures provisoires d'une telle envergure sans en avertir spécifiquement et préalablement le Conseil général ?
- 2) En d'autres termes, pourquoi le Conseil communal n'a-t-il pas présenté, comme il en avait pourtant pris l'engagement à plusieurs reprises, un rapport circonstancié et une demande de crédit spécifique ?
- 3) Les règles d'un bon fonctionnement institutionnel ne sont-elles pas outrageées en mettant en place une phase pilote qui paraît lourde de conséquences – et qui au demeurant augure d'ores et déjà de la configuration définitive des lieux – sans que le Conseil général n'ait eu à se prononcer préalablement lors bien même ce dernier l'avait pourtant expressément demandé ?
- 4) Quelle(s) commission(s) a(ont) été consultée(s) pour l'élaboration de cette phase pilote (on pense notamment à la commission de mobilité) ?
- 5) Quels éléments (en termes de bilan environnemental, de report de charges, de structures de carrefours touchés par les mesures envisagées, de sécurité, etc.) ont déterminé le Conseil communal à opter pour la variante ainsi choisie (sens unique montant notamment) par rapport à d'autres possibilités ?
- 6) Quel est le coût de cette phase pilote en regard du montant de 590'000 francs réservé en vue de la réalisation future de la partie inférieure de la rue du Crêt-Taconnet ?
- 7) Comment cette phase pilote est-elle financée ?

Les mesures ainsi envisagées vont à l'évidence induire des reports de charges sur l'Avenue de la Gare et sur la place Blaise-Cendrars et la rue des Fahys. En effet, la mise en sens unique montant de la rue du Crêt-Taconnet impliquera que les flux qui s'écoulent maintenant par la voie descendante de dite rue seront refoulés sur l'Avenue de la Gare. Par exemple, les habitants de l'est de la Ville, spécialement du quartier Maladière/Mail, qui doivent se rendre à la gare se verront ainsi imposer un détour pour retourner chez eux.

L'engorgement chronique de l'Espace de l'Europe est en outre déjà actuellement avéré. Or, sur la base des informations figurant sur le site Internet de la section de l'Urbanisme, on constate que rien n'est prévu au niveau de l'intersection avec l'axe Avenue de la Gare – place Blaise-Cendrars.

- 8) Comment est donc envisagé l'aménagement de l'intersection avec l'axe Avenue de la Gare – place Blaise-Cendrars ?

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

- 9) Quel est le coût d'un tel aménagement ?
- 10) Comment est-il financé ?
- 11) Qu'en est-il de la desserte des lignes TN à cet endroit particulier, notamment en cas de réalisation d'un giratoire ?
- 12) Les « études et réflexions » ayant conduit à ce projet améliorent-elles vraiment la qualité de la desserte à la gare et à ses fonctions satellites, ainsi qu'aux zones d'habitations du quartier ?
- 13) Quel est le bilan environnemental des mesures provisoires envisagées ?

Parmi les mesures transitoires en matière de circulation et de stationnement, il est envisagé de déplacer la station « Taxi » le long du trottoir au sud du bâtiment principal de la gare. L'actuel emplacement des taxis serait ainsi dévolu à des places « dépose-minute » réservées aux usagers du train. Force est de constater tout d'abord que ce déplacement induira une réduction des places de stationnement. Ensuite, l'emplacement des taxis se situera en bordure de la route qui devra absorber le surplus des véhicules contraints de retourner sur l'Avenue de la Gare dès lors qu'ils ne pourront plus descendre la rue du Crêt-Taconnet. Les taxis ne disposeront donc plus, comme actuellement, d'un « espace protégé » de chargement/déchargement de leurs passagers : ces derniers seront en effet exposés à se retrouver directement dans le trafic selon le côté duquel ils descendent du taxi (à l'instar d'ailleurs des chauffeurs).

- 14) La réduction des places de stationnement sera-t-elle compensée d'une manière ou d'une autre sur le site ?
- 15) Comment le projet résout-il la question de la sécurisation de la station « Taxi » par rapport au trafic immédiatement adjacent ?

L'interpellateur présuppose que les mesures provisoires feront l'objet d'un arrêté temporaire en matière de circulation et de stationnement, bien évidemment sujet à recours.

- 16) Quand cet arrêté sera-t-il publié ?
- 17) Quelle est la planification des travaux relatifs à la mise en place des mesures provisoires ?
- 18) Quelle sera la durée de cette mise en place ?

En tout état de cause,

- 19) Quelle est en définitive la stratégie du Conseil communal dans ce dossier ?

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

Dès lors que la mise en place de cette phase pilote est prévue pour le mois d'octobre 2007, la clause d'urgence attachée à la présente interpellation se justifie pleinement."

M. Blaise Péquignot déclare :

- Si l'interpellation est relativement longue, je serai bref maintenant. La découverte de cette mise en place imminente d'une phase pilote pour le quartier Gare/Crêt-Taconnet m'a semblé susciter un certain nombre d'interrogations, que ce soit en termes de fonctionnement des institutions, de gestion du trafic au sens large et de sécurité et c'est dans ce sens que les questions posées se concentrent et je remercie d'ores et déjà le Conseil communal de ses réponses.

Mme Valérie Garbani, Directrice de l'urbanisme, déclare :

- Je remercie M. Péquignot du dépôt de cette interpellation car cela me permettra de clarifier certaines choses. En préambule, le Conseil communal précise qu'il n'a encore rien décidé et surtout qu'il n'a encore rien décidé de définitif, comme vous l'aurez certainement compris, c'est-à-dire qu'il n'a aucunement violé les engagements pris d'associer préalablement votre Conseil aux débats, par le biais d'un rapport. La procédure est, à ce jour, au stade d'avancement suivant : la première phase de la procédure n'est pas encore terminée. Un projet a été élaboré dans le cadre d'une étroite collaboration entre les sections de l'Urbanisme, de la Police et des Travaux publics. Un groupe de travail, composé des représentants de ces sections, mais aussi des délégués communaux à l'environnement, aux transports et à la mobilité, les services cantonaux des Ponts et chaussées et de la Protection de l'environnement, ainsi que le représentant d'un bureau d'architecte qui est particulièrement concerné dans l'évolution de ce secteur, s'est réuni à 12 reprises entre 2001 et 2006 afin d'étudier plusieurs variantes d'aménagement.

Attendu que, comme vous, la Direction de l'urbanisme, associée à la Direction de police, sont d'avis qu'il s'agit d'un dossier sensible, nous avons choisi, d'une part, de prévoir, dans un premier temps, des mesures transitoires dans le cadre d'une phase pilote et, d'autre part, de soumettre ce projet de phase pilote en consultation aux milieux les plus directement concernés du quartier de la Gare/Crêt-Taconnet, c'est-à-dire les propriétaires, les commerçants, les entreprises de taxis, la société de Car postal, les TN, mais aussi les habitants du quartier par une invitation

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

personnelle et à l'ensemble de la population par une annonce dans "Vivre la ville" à participer aux séances d'information qui se sont déroulées le lundi 27 août 2007.

Les brochures, dont vous faites état dans le texte de votre interpellation, avaient pour objectif de présenter nos intentions aux milieux consultés, je précise nos intentions et pas nos décisions, c'est-à-dire en résumé, Espace de l'Europe/ place de la Gare, vitesse limitée à 30 km/h, déplacement de la station de taxis au sud de la gare, adaptation des places de parc le long du magasin COOP, pose de bornes amovibles sur seuils piétons empêchant le stationnement sauvage, dédoublement des places "dépose minute". Quant à la rue du Crêt-Taconnet il s'agit de la vitesse limitée à 30 km/h, sens unique montant, élargissement du trottoir et création d'une bande cyclable dans le sens de la descente. Nous ajoutons qu'une pétition munie de 252 signatures a été déposée demandant la réduction de la vitesse à 30 km/h.

Comme il ne s'agissait aucunement de séances de consultation alibi, le groupe de travail et la Direction de l'urbanisme analysent actuellement les remarques formulées oralement lors de la séance du 27 août ou reçues par écrit dès après, dans le but de déterminer s'il s'agit de modifier ou non notre projet initial et, le cas échéant, sur quel point. Dans le même esprit d'une véritable consultation et non d'une consultation alibi, nous n'avons pas présenté notre projet de phase transitoire à la presse, dans le mesure où le projet transitoire, soumis à consultation, aurait ainsi pu être compris comme un projet abouti, ce qu'il n'est pas.

La deuxième phase de la procédure consistera, pour la Direction de l'urbanisme, sur la base de cette analyse, à présenter un projet d'arrêté temporaire limité à un an et un plan circulation au Conseil communal. L'arrêté sera évidemment publié dans la feuille officielle cantonale, dès que le Conseil communal aura adopté le plan et le projet d'arrêté, vraisemblablement fin octobre ou début novembre 2007, arrêté qui pourra faire l'objet d'un recours dans un délai de 20 jours auprès du DGT. Quant à la planification des travaux relatifs à la mise en place de ces mesures provisoires, elle sera évidemment réalisée après l'échéance du délai de recours et la durée, s'il n'y a pas de recours, de mise en place de ces mesures est estimée à 15 jours.

Nous souhaitons tester les mesures proposées et vous soumettre après un an un rapport de demande de crédit pour des aménagements définitifs. En résumé, puisque vous nous posez la question, notre stratégie est la suivante : informer, prendre en considération, dans la

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

mesure du possible les observations reçues dans le cadre de la procédure de consultation, prendre un arrêté de circulation provisoire, réaliser les mesures transitoires avec un suivi durant une année en matière de charges de trafic et environnemental et pour adopter un projet définitif assorti d'une demande de crédit à l'adresse de votre Autorité au cours du second semestre 2008.

Dans le cadre de ce rapport sur des mesures définitives, les commissions mobilité, de la circulation et d'urbanisme seront consultées et nous fixerons une nouvelle séance de consultation pour les milieux directement concernés par l'aménagement de la place de la Gare. Nous n'avons donc aucunement l'intention d'éviter votre décision, mais comme vous le soulevez justement, la Ville n'a pas le droit à l'erreur, raison pour laquelle nous commençons par cette phase pilote dont les coûts sont de la compétence du Conseil communal. En effet, au cours de la phase pilote, aucun aménagement réalisé ne sera irréversible, très peu de travaux de génie civil étant réalisés et ils n'empêcheront pas un retour au statut ante.

La plupart des travaux sont effectivement de signalisation et de marquage et leur coût est estimé à 60'000 francs et cette phase pilote sera financée par un compte d'attente, le montant de 60'000 francs étant déduit du crédit de réalisation du projet définitif, que nous avons estimé à 500'000 francs et qui est inscrit au budget des investissements 2007.

S'agissant de la variante soumise à consultation, au mois d'août, nous avons constaté qu'il y avait une insécurité des piétons et des cycles dûs à une vitesse souvent inadaptée au lieu. Le trottoir est étroit et dangereux à la rue du Crêt-Taconnet. Nous dépassons les normes légales en matière de bruit et de pollution de l'air et il y a de forts engorgements dûs aux manœuvres de parage des véhicules au sud de la gare. Avec cette variante nous visons à accroître la sécurité de tous les usagers, respecter les normes environnementales, améliorer l'accessibilité générale de la gare, viabiliser à terme les déplacements dans le quartier, diminuer le nombre de manœuvres au sud de la gare et assurer une meilleure visibilité à la station taxis, mais également maintenir la qualité de l'aménagement urbain sur ce site de Crêt-Taconnet, dans l'esprit du projet de l'Espace de l'Europe et de la place Gérard-Bauer.

Les premières études réalisées en 2001 proposaient effectivement de réaliser un sens unique descendant rue du Crêt-Taconnet. Lors de la consultation technique qui a suivi, certains services ont objecté que si le

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

principe du sens unique était bon, cette proposition de sens descendant présentait plusieurs inconvénients, à savoir : elle obligeait de faire un détour pour aller à la gare, alors que c'est dans ce sens que l'on doit pouvoir accéder le plus rapidement à la gare pour prendre un train et pas quand on revient de la gare, et elle générait des mouvements de "tourner à gauche" aux carrefours avenue de la Gare/place Blaise-Cendrars et Gibraltar/Fahys coupant ainsi le trafic en sens inverse et diminuant la capacité des carrefours, c'est-à-dire la fluidité du trafic individuel, mais aussi celui des transports publics. Un complément d'étude en 2003 a permis d'avaliser, dans le cadre du groupe de travail, et à l'unanimité, la variante qui vous est proposée après une étude multi critères, le sens unique montant. C'est ce qui a permis au Conseil communal de déclarer, lors de la séance du Conseil général du 15 mars 2004, dont vous faites état dans votre texte, et j'ajoute en complément à votre citation : "Pour l'heure il est vrai que c'est la variante du sens unique montant qui apparaît comme la plus avantageuse, tant du point de vue de la réduction des nuisances pour le quartier que du point de vue de l'accessibilité à la gare. Nous vous l'avions déjà dit à l'époque lors d'un autre débat". Après 2004, la réalisation a été reportée pour des raisons financières.

En 2006, après le retrait du rapport 06-003, dans son élément Crêt-Taconnet, nous avons à nouveau mandaté le groupe de travail afin qu'il se détermine sur son choix initial, qu'il l'infirme ou qu'il le confirme. Le groupe de travail a étudié une variante supplémentaire : couper le trafic entre le parking de la gare et le giratoire de l'Espace de l'Europe et utiliser ces deux éléments comme "tourne-chars" pour permettre de séparer le trafic à destination de la gare de celui à destination du secteur Crêt-Taconnet/Espace de l'Europe. Au vu des nombreux inconvénients de cette variante, en termes de sécurité, d'environnement et de circulation, nous y avons renoncé, il s'agit ici de la Direction de l'Urbanisme, puisque le Conseil communal ne s'est même pas encore déterminé sur le projet d'arrêté provisoire. Nous y avons donc renoncé, tout en maintenant le principe de réalisation d'un "tourne-chars" autour du parking de la gare rajouté au projet de sens unique montant retenu en 2003, et en créant une deuxième série de places dépose-minute à l'ouest de la gare.

Lors de la mise en œuvre du projet pilote, les reports de trafic se feront d'une rue collectrice, la rue du Crêt-Taconnet, sur les routes principales des Fahys et de l'avenue de la Gare, répondant ainsi à un principe habituel en matière de circulation de canalisation du trafic sur les axes principaux. Ces reports ont été estimés, pour l'instant car maintenant

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

nous analysons encore les remarques faites dans le cadre de la procédure de consultation, comme étant quantitativement acceptables. Pour des questions financière essentiellement, nous pensions réaliser les travaux ultérieurement. Mais les séances d'information ont montré que la question de la sortie de l'avenue de la Gare était mentionnée à plusieurs reprises, aussi bien par ceux qui travaillent dans le quartier que par les habitants. L'aménagement a été testé sous forme d'un giratoire le mardi 25 septembre au soir avec des cônes en plastique. Le test avait pour but de vérifier la faisabilité pour les lignes TN de pouvoir contourner ce giratoire dans le sens montant. S'il n'y a eu aucun problème pour le passage d'un autobus articulé, le trolleybus n'a pas pu passer la première fois, mais a pu passer la deuxième, lorsque nous avons réexaminé le diamètre du giratoire. Les TN ont maintenant donné leur accord pour réaliser ce giratoire de manière provisoire, parallèlement à la mise en œuvre des autres mesures transitoires, cela pour un coût de 8'000 francs, toujours par prélèvement sur le compte d'attente. Quant à la desserte des TN, il n'y aura donc aucun changement dans la phase transitoire et les lignes aériennes seront déplacées éventuellement au moment de la réalisation définitive.

Le bilan environnemental des mesures provisoires envisagées est positif dans le périmètre local (Crêt-Taconnet, Espace de l'Europe, Place de la Gare). Il y a en effet un assainissement du bruit routier. Le projet pilote diminue très sensiblement les émissions de bruit le long de la rue du Crêt-Taconnet où elles redescendent partout en dessous de la valeur limite d'émission du degré de sensibilité III. Les émissions sont réduites de 3 décibels le jour et de 6 la nuit. Quant aux émissions polluantes, elles diminuent de 24 % pour les oxydes d'azote et le CO₂.

A propos du déplacement de la station des taxis, contrairement à ce que vous prétendez, il n'y aura pas de diminution de places de parc, mais une répartition différente de leur affectation. Nous allons privilégier les places "dépose-minute" afin d'éviter les engorgements actuels, mais nous allons également améliorer l'utilisation des places de "Parc + Rail" en améliorant surtout l'information car peu de gens savent qu'il y a effectivement de telles places à cet endroit. L'emplacement du car postal sera déplacé sur l'une des deux places destinées actuellement aux cars de tourisme. Nous rappelons aussi qu'un nouveau parking sera créé dans le cadre du projet "Trans-Europe" et des discussions sont actuellement en cours avec les CFF pour réaliser des places provisoires à la place du bâtiment Ecoparc qui sera prochainement démolie.

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

Pour conclure, nous sommes d'avis que les mesures transitoires et la phase pilote constituent une réponse efficace et immédiate au problème de sécurité des piétons et des cycles et au problème de respect des normes environnementales. Ces mesures et cette phase pilote permettront, nous l'espérons, d'éviter de commettre des erreurs définitives par une observation et un ajustement fin si nécessaire lors de la présentation à votre Autorité d'un rapport détaillant le projet définitif. Ces mesures transitoires vont par ailleurs dans le sens du postulat développé par le groupe popvertssol, dans le cadre de l'aménagement de la rue des Bercles par rapport ce qui a été fait dans le cadre de la première étape du plan de stationnement où il y a également des variantes qui ont été étudiées. Voilà les réponses que peut vous apporter la Direction de l'urbanisme, je le précise bien, et non le Conseil communal attendu que le Conseil ne s'est pas encore déterminé. Mon intervention ne signifie donc pas que l'arrêté sera en tous points conforme au projet soumis en consultation.

Le président, **M. Philippe Loup**, demande à l'interpellateur s'il est satisfait. **M. Blaise Péquignot** répond :

- Je ne demande pas l'ouverture de la discussion, j'attendrai plus d'informations le moment venu.

**5
06-302**

Motion du groupe libéral, par M. Philippe Ribaux et consorts, concernant le guichet virtuel de la Ville

(Déposée le 30 août 2005)

Voici le texte de cette motion qui en est au stade de la **discussion** : « L'intérêt des sites Internet des collectivités locales dépend directement de la valeur ajoutée qu'ils apportent, tant du point de vue de l'accès aux informations que de celui du gain de temps et de facilité qu'ils permettent dans les relations entre l'administration et les personnes qui s'adressent à elle. Un site Internet doit viser la plus grande interactivité possible si l'on veut tirer le meilleur parti des ressources consacrées à sa mise en place et à son exploitation.

On peut actuellement, selon l'importance de leur degré d'interactivité, classer les sites des collectivités publiques suisses en trois catégories schématiques : les sites « vitrine », qui se contentent de présenter une administration et ses services en indiquant simplement l'adresse électronique de ceux-ci, les sites « grand frère », riches en documentation et, particulièrement, en marches à suivre et les sites « partenaires » qui se distinguent par le nombre important de possibilités qu'ils offrent à leurs usagers d'effectuer directement des demandes ou des démarches par voie électronique, au moyen de formulaires, d'accès sous forme de fenêtre, etc.

Le site de la Ville de Neuchâtel, en soi attrayant et lisible, se classerait, malgré les nombreux liens qu'il offre vers les sites d'autres organismes, plutôt encore dans la catégorie « vitrine » que dans la catégorie « partenaire ».

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

Le guichet virtuel présente des avantages évidents pour les collectivités publiques qui l'utilisent et les perspectives qu'il ouvre sont appelées à connaître un développement qui dépasse de loin son côté simplement « pratique ». Toutefois, pour que ses potentialités soient pleinement mises à profit, il est indispensable qu'il offre, à tous points de vue, la plus grande interactivité possible.

C'est pourquoi les motionnaires demandent au Conseil communal d'étudier les moyens de développer l'interactivité du guichet virtuel de la Ville, par le biais de sa conception d'une part, mais aussi par celui d'un réexamen des processus administratifs propre à augmenter leur adéquation aux exigences de cette nouvelle forme de relation entre usagers, autorité et administration. »

M. Yves Carraux, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Au nom du groupe socialiste, j'ai allumé mon ordinateur et je me suis connecté au site de la Ville. Je l'ai parcouru de clics droits en clics gauches, écumant de pages en pages toute son arborescence. Comparé à certains sites de commerce en ligne, il n'offre pas toute la gamme d'interactivité que la technique propose actuellement. Il s'agit donc bien, comme l'indique le développement des motionnaires, d'un site de type vitrine. Mais on est quand-même rapidement frappé par la richesse et l'ampleur des informations qui y sont contenues. Ce site est grand, ce site est beau. Une vitrine, certes, mais quelle belle vitrine !

Le constat étant tiré, demandons-nous maintenant s'il est judicieux de modifier ce site vers une plus grande interactivité? D'une part, l'informatique, non sans risque, prend une place de plus en plus grande dans notre société. Le réseau des réseaux, Internet, devient un outil de plus en plus utilisé pour communiquer et pour s'informer, avec ses avantages et ses inconvénients. Et la Ville doit logiquement suivre ce mouvement. D'autre part, c'est les groupes de population déjà en difficulté dans la société, en partie à cause de la technique, qui en sont encore plus exclues à cause de l'informatique : personnes âgées, handicapées, allophones, illettrées et sans moyens. L'ordinateur n'est pas encore un besoin reconnu. L'aide sociale ne compte dans les budgets des personnes à sa charge que des besoins essentiels. Il n'y a de place ni pour une voiture, ni pour un ordinateur, encore moins pour un abonnement Internet.

Il est donc nécessaire de garder une administration classique avec des guichets physiques performants, du personnel d'accueil en suffisance,

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

des horaires d'ouvertures adéquats, parallèlement à un guichet virtuel. Or la réécriture complète d'un site et la maintenance de l'interactivité peuvent s'avérer extrêmement onéreuses et la Ville ne peut pas espérer un grand retour sur investissement. Il n'est pas très juste d'investir l'argent des contribuables dans des services, qui sont les doublons de services existants, pour le confort d'une seule partie favorisée de la population.

Le groupe socialiste va tout de même soutenir la motion en demandant que l'étude soit menée, non pas dans le sens d'une refonte complète du site existant, mais dans celui d'une augmentation très progressive de l'interactivité, par petites touches, de la manière la moins onéreuse possible. Les préoccupations du groupe popvertssol qui s'expriment à travers leur amendement rejoignent la réflexion du groupe socialiste. La grande majorité d'entre nous va donc accepter l'amendement.

M. Pascal Helle, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Notre groupe est souvent accusé dans cet hémicycle de pousser inconsidérément notre Assemblée à dépenser des deniers publics. Or force est de constater que les motionnaires ont ici complètement occulté les coûts de leur projet. Cet aspect devrait nous sembler-t-il être évalué avant d'entreprendre la création de ce guichet virtuel. D'autre part ce complément de prestation ne doit pas être un prétexte pour diminuer les prestations actuellement offertes aux usagers. Si l'ordinateur a envahi les bureaux, les écoles et les entreprises et les foyers il ne faudrait pas oublier toutes les personnes qui pour diverses raisons n'ont pas recours à cette machine. De même, il faudrait être bien naïf pour imaginer qu'un tel stock de données n'éveillerait pas la convoitise de quelques prédateurs informatiques. Enfin, nous ne souhaitons pas que des économies financières se soldent par des coûts sociaux. Aussi, c'est pour intégrer l'ensemble de ces données à votre réflexion que nous vous proposons cet amendement, dont voici le texte :

Texte à ajouter à la fin de la motion:

"Ce faisant, le Conseil Communal est prié entre autre:

- **d'évaluer précisément les coûts financiers liés au développement du guichet virtuel en prenant en compte le nombre d'utilisateurs potentiels,**
- **de tenir compte des personnes n'ayant pour diverses raisons pas accès aisés au guichet virtuel,**

- **d'étudier les conséquences de l'extension du guichet virtuel sur l'emploi des fonctionnaires de l'administration communale ainsi que sur la qualité des relations entre administration et usagers,**
- **de veiller particulièrement à la sécurité des données transmises par ou vers les usagers."**

M. Jonas de Pury, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Le groupe libéral acceptera bien entendu l'amendement et remercie le groupe popvertssol de faire plus d'économies financières que nous en avons fait preuve nous-mêmes. Je fais une réflexion : le but est évidemment de simplifier la vie des usagers et si j'en crois une expérience désagréable et récente dans un bureau qui se situe en face, au contrôle des habitants, je pense que même pour les usagers qui n'ont pas Internet il serait assez favorable si un maximum de gens pouvaient utiliser Internet et éviter de faire la queue jusque dans la rue et de cette manière le but de notre motion était d'améliorer la vie de tout le monde bien entendu pourvu que cela reste à des coûts acceptables.

Mme Anne Frédérique Grandchamp, porte-parole du groupe UDC, déclare :

- C'est avec un grand intérêt que j'avais lu ce rapport puisque, vu les horaires de beaucoup de personnes, il n'y a jamais de bureaux ouverts. Si nous finissons notre travail à 16h30, le temps de descendre en ville, les bureaux sont fermés. C'est donc aussi un moyen de simplicité. Nous n'avons plus besoin de prendre congé pour aller dans les bureaux, il y a plus de rapidité de réponse aux questions et pour certaines choses, plus besoin de monter et descendre dans les étages. Quelques points faibles tout de même : l'accès Internet n'est pas à la porté de tous, tout le monde n'a pas les moyens financiers d'acheter un ordinateur et je pense que ma grand-mère de 85 ans aura beaucoup de peine à s'y mettre. Dans les tâches exigeant de prouver son identité il est bien clair qu'un système de sécurité très sûr doit être mis en fonction. Actuellement les "Hackers" sont très efficaces. Il faut aussi contrôler le risque d'abus.

M. Daniel Domjan, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Le groupe radical soutiendra cette motion. Il est clair que nous constatons que beaucoup de personnes à mobilité réduite ont, par ce fait, un accès à bien des sujets. De plus, au niveau énergétique, il y a moins de déplacements. Beaucoup d'éléments au niveau papier font que

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

l'énergie et l'écologie sont d'autant plus respectés, preuve que l'écologie n'est pas l'apanage d'une certaines partie de cet hémicycle, mais nous cherchons aussi des moyens d'économiser l'énergie. Je prends simplement l'exemple des personnes handicapées qui ont maintenant quasiment toutes l'accès à l'informatique. Les gens qui ont de la difficulté à utiliser ces appareils ou qui ne les ont pas à domicile peuvent se rendre dans des associations qui les reçoivent et qui, elles peuvent faire la démarche avec elles ou à leur place. Je crois vraiment que nous sommes dans une ère nouvelle, le guichet cantonal prouve qu'il devient de plus en plus attrayant, quitte à la Commune à emboîter le pas.

Mme Raymonde Wicky ajoute :

- Il me semble que les bureaux de l'administration communale sont ouverts plus longtemps le jeudi après-midi. J'aimerais bien qu'on me dise si c'est toujours le cas, eu égard aux remarques qui ont été faites par la porte-parole de l'UDC et cela pourrait aussi être une manière de le faire savoir.

M. Daniel Perdrizat intervient comme ancien Président du Conseil communal qui s'était occupé de cette motion. Il déclare :

- J'aimerais d'abord dire aux motionnaires que, visiblement, nous avons les mêmes sources puisque, d'après mes informations, il se vérifie effectivement qu'il y a trois types de sites Internet. Il y a les sites que vous avez appelés "vitrines", les sites que l'on peut qualifier "d'informationnels", ceux dans lesquels l'information va dans un sens, de celui qui tient le site à celui qui le consulte, des sites que vous avez appelés "grand frère" c'est-à-dire les sites dans lesquels la communication va dans les deux sens, de l'administration vers le particulier et vice-versa. Il y a enfin les sites que vous avez qualifiés de "partenaires", ceux dans lesquels une transaction entre le particulier et l'Autorité est possible, mais une transaction qui nécessite évidemment un niveau élevé de sécurité, qui nécessite en particulier l'identification de celui qui correspond avec l'administration. Nous sommes toujours d'accord avec les motionnaires lorsqu'ils disent que le site de la Ville appartient plutôt à la première, éventuellement, sur certains aspects, à la seconde catégorie, mais alors certainement pas à la troisième, celle qui permet les transactions.

Pourquoi le Conseil communal n'a pas développé ce troisième volet? Ce n'est pas parce qu'il y est opposé, nous vous rassurons d'emblée, c'est parce qu'il n'a tout simplement pas envie de réinventer la roue. Le

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

guichet sécurisé unique, comme on l'appelle, c'est un guichet mis en place par le Canton et pour l'ensemble de l'administration de ce canton, le Canton lui-même et les communes. Une chose qui a apparemment échappé à tous les groupes qui se sont penchés sur cette question, c'est qu'il existe, depuis 2004, une loi sur le guichet sécurisé unique qui répartit clairement les compétences et les tâches entre le Canton d'une part et les communes d'autre part. Au Canton le guichet sécurisé unique, au Canton et aux communes, les guichets informationnels tels que nous les connaissons. D'ailleurs, pour vous prouver que la Ville de Neuchâtel n'est pas en reste en matière de développement informatique et de guichet informationnel, c'est nous qui mettons en place, avec le CEG, les guichets informationnels de près de 60 communes sur les 62 que compte ce canton.

En revanche, comme son nom l'indique, le guichet sécurisé est unique et est mis en place par le Canton, avec une aide de la Confédération, c'est la prestation phare que vous connaissez dont toute la presse parle. Nous sommes pionniers en Suisse avec Genève et Zurich, c'est celle du vote électronique, mais le Canton met ce guichet sécurisé unique également avec l'aide de deux communes, évidemment on retrouve là les deux communes qui en ont les moyens techniques et financiers, c'est-à-dire La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel.

Si le Canton a décidé, par sa loi de 2004, de mettre en place sur une base unique ce guichet sécurisé, ce n'est pas par volonté d'hégémonie, mais parce qu'il est nécessaire de définir de manière centralisée et unique justement les questions d'organisation, de responsabilité, d'architecture technique et évidemment de protection des données. Voilà pour votre information à ce stade.

En conclusion, je dirai que si vous tenez absolument à ce que la Ville de Neuchâtel fasse cavalier seul, viole la loi cantonale et mette sur pied un guichet des transactions au seul niveau de la Ville de Neuchâtel, bien sûr vous pouvez adopter cette motion, mais je vous en dissuade au nom du Conseil communal car vous nous obligeriez à violer la loi cantonale. Notre étude, puisqu'il s'agit d'une motion, ne pourrait que conclure à l'illégalité de ce que vous nous demandez.

Si les explications que je viens de vous fournir suffisent à vous convaincre que le Conseil communal prend en compte vos préoccupations et est favorable au développement que vous appelez de vos vœux dans ce domaine et que vous n'entendez pas nous voir faire

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

cavalier seul, je pense que le bon sens voudrait que vous retiriez cette motion.

A supposer que vous souhaitiez la maintenir, il reste à se prononcer sur l'amendement du groupe popvertssol. Ce groupe rejoint par le groupe socialiste et libéral se préoccupe avec raison des questions d'emplois que pose le développement d'un guichet sécurisé unique et il se pose également la question du creusement de ce fossé numérique, comme certains l'appellent parfois. Je dirai que le Conseil communal partage vos préoccupations et il accepterait l'amendement, tout en rejetant la motion.

Ces préoccupations sont aussi celles du Conseil d'Etat. Si vous lisez le rapport qui a amené l'adoption de la loi 2004, vous verrez que le Conseil d'Etat consacre un chapitre entier à cette question de la fracture numérique et pour corroborer mes dires et ceux du porte-parole du groupe socialiste, je lis dans ce rapport que, parmi les personnes qui bénéficient d'un niveau de formation élevé, plus de 80 % disposent d'un accès Internet alors que ce taux tombe à 26 % chez les personnes qui ne bénéficient que d'une formation élémentaire.

La conclusion est aussi élémentaire, il faut améliorer la formation de manière à ce que, petit à petit, toute la population sache se servir d'Internet. Deuxième conclusion, il faut mettre à disposition du public des bornes d'accès à Internet publiques. C'est ce qui se fait modestement en ville de Neuchâtel. On a parlé du Service social. Or, sachez que dans le guichet social, lui aussi unique, mais pas encore informatisé, il y a une borne d'accès Internet ouverte à tous les usagers de ce guichet unique. Troisième conclusion, il ne faut pas supprimer les guichets physiques et à ce sujet, je rassure Mme Wicky, oui effectivement, les guichets de la Ville sont ouverts plus longtemps le jeudi soir et ils sont ouverts non-stop à midi le vendredi.

M. Jonas de Pury intervient :

- Nous ne saurions rester sourds à cet appel du pied qui nous empêchera de commettre un acte illégal et nous retirons cette motion.

La séance est levée à 22h07

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Séance de lundi 1^{er} octobre 2007

Le chancelier-rédacteur, Le président, Le secrétaire,

Rémy Voirol Philippe Loup Amélie Blohm Gueissaz